



274. 3. 1881

Nf 16.0

e.

5

LA VIE
D'ERNEST
LE PIEUX,
DUC DE SAXE,

Par

ANTOINE TEISSIER,
Conseiller des Ambassades, &
Historiographe de la Majesté
le Roi de Prusse.

NOUVELLE EDITION.

A Halle, MDCCXLI.

A
Son Altesse Sérénissime,
MONSEIGNEUR
FREDERIC,
Duc de Saxe, d'Angrie,
& de Westphalie, &c. Land-
grave de Thuringue, Margrave
de Misnie, Prince-Comte
d'Henneberg, & de
Tonne, &c.

MONSEIGNEUR
JE n'eus pas plutôt lu
la vie D'ERNEST le
Pieux de glorieuse
mémoire, Ayeul de *Vo-*
tre Altesse Sérénissime,
que charmé de tant de
vertus, dont Dieu l'avoit
orné, & qui éclatoient
dans toute sa conduite,
a 2 &

& sur-tout de la divine
piété, dont il a donné
des marques si convain-
quantes pendant toute sa
vie, je pris d'abord la plu-
me pour proposer cet
exemple à toutes les a-
mes dévotes, & sur-tout
aux Princes qui n'enten-
dent pas la langue, dans
laquelle cet excellent
Ouvrage a été écrit.

Comme je me flate,
que les efforts que j'ai faits
pour représenter digne-
ment ce Héros Chrétien,
ne déplairont pas à *Votre*
Altesse Sérénissime, qui
marche avec tant de
succès sur ses glorieuses
tra-

traces, j'ose prendre la
liberté de lui offrir cet
Abrégé de livre de l'illu-
stre Monsieur *Eyring*.

Je supplie très-hum-
blement *Votre Altesse*
Sérénissime, de le rece-
voir comme une mar-
que de la vénération
que j'ai pour ERNEST
le Pieux, & en même
tems pour un témoigna-
ge du profond respect
avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

De *Votre Altesse*
Sérénissime,

Le très-humble, & très-obeissant
Serviteur,

TEISSIER.

Aver-



Avertissement.

LA vie d'Ernest le Pieux a été composée en Latin par Monsier Elie Martin *Eyring*, Inspecteur de la Cour de Saxe - Coburg, qui s'en est acquité avec beaucoup d'exactitude & de fidélité, & qui a rempli tous les devoirs d'un Historien habile & poli.

Mais comme cet Ouvrage est écrit en une langue qui n'est pas familière à la plûpart des Princes, auxquels il peut être plus utile qu'aux particuliers, on a crû qu'il importoit au public de le mettre en François, qui

qui est en usage & entendu
presque dans toute l'Europe,
& sur-tout dans les pais du
Nord.

On a tiré de cette Histo-
re ce qu'il y a de plus remar-
quable & de plus utile aux a-
mes pieuses. L'on en a retran-
ché tout ce qui regarde divers
autres Princes de la Maison de
Saxe, que ceux qui voudront
en être instruits pourront voir
dans l'Original. Enfin l'on ne
s'est pas assujetti aux termes, ni
aux expressions de l'Auteur, par-
ce qu'on n'a pas eu dessein de
faire une Traduction, mais seu-
lement un Abrégé de cette bel-
le vie, afin que ceux qui n'ai-
ment pas s'atacher à de lon-
gues lectures, puissent le lire
avec plaisir, ou du moins sans
ennui.

Table

Table abrégée
des matières contenues en ce livre,

<i>Vue de l'Auteur</i>	1
<i>Naissance d'Ernest</i>	ib.
<i>Son Education</i>	2
<i>Ses Exploits militaires</i>	7
<i>Son amour pour la Patrie</i>	9
<i>Son Mariage</i>	11
<i>Le soin qu'il avoit de ses Enfans, & leur Education</i>	11
<i>Sa manière de régner, & son Zèle pour la Religion</i>	15
<i>Ses Ordonnances touchant la discipline ecclésiastique</i>	30
<i>Du Collège d'Hennius, ce que c'est</i>	48
<i>Sa conduite dans les affaires civiles</i>	53
<i>— dans l'Administration de la justice</i>	60
<i>Il avoit moins égard à la Condition qu'au mérite</i>	67
<i>Soin paternel qu'il avoit de ses sujets</i>	71
<i>Sa libéralité</i>	76
<i>Projet d'Ernest pour l'entretien des Ecclésiastiques</i>	80
<i>Il savoit soutenir sa Dignité</i>	82
<i>Il fait rarement battre monnoie, & pourquoi</i>	85
<i>Ses Vertus chrétiennes</i>	86
<i>Sa Piété recompensée</i>	88
<i>Son Testament</i>	89
<i>Sa Maladie</i>	96
<i>Sa Mort</i>	100
<i>Eloge d'ERNEST, par Spenser.</i>	ib.

La Vie



La Vie
D' ERNEST,
Surnommé *le Pieux*,
Duc de SAXE.

COMME les exemples agissent plus efficacement sur l'Esprit des hommes, que les exhortations, & les enseignemens, il importe extrêmement au public que l'on fasse passer à la postérité la Mémoire des glorieuses actions des Grands Princes, afin que ceux qui sont élevés à cette sublime Dignité s'efforcent de les imiter. Dans cette vue j'ai résolu d'écrire la vie d'ERNEST Duc de Saxe, Prince qu'on ne sauroit assez louer, puis qu'il étoit également illustre par sa Prudence, par sa Sagesse, par sa Valeur, par sa Libéralité, & sur-tout par sa Piété, qui lui a mérité le nom de *Pieux*.

ERNEST, qui étoit le neuvième de ses frères, nâquit à Altenbourg, le 25. Décembre 1601. Il étoit fils de Jean IV. Duc de Saxe, Landgrave de l'huringue, Margrave de Misnie,
A & de

& de Dorothee Marie, Princesse d'Anhalt. Son Ayeul paternel s'appelloit Jean Guillaume, & son Bisayeul, Jean Frederic. Celui-ci étoit revêtu de la dignité Electorale, dont il fut dépouillé par l'Empereur Charles-Quint, parce qu'il avoit défendu avec Zèle & avec vigueur la cause des Protestans d'Allemagne.

ERNEST, dans ses tendres années, fit paroître un si excellent naturel, & des inclinations si nobles, qu'on jugea, dès-lors, qu'il seroit un des plus sages & des plus vertueux Princes du Monde. Dans son enfance, il aprit parfaitement les Principes de la Religion Chrétienne. Il ne se contenta pas de les retenir dans sa mémoire, & de redire mot pour mot les termes de son Catéchisme. Il en comprit tout le sens, & connut la force de toutes les expressions dont on s'étoit servi pour expliquer les doctrines de la Religion.

Mais comme il savoit qu'il ne suffit pas d'en imprimer dans son esprit les vérités, & les préceptes, si l'on ne les met en pratique, il demandoit continuellement à Dieu le secours de son S. Esprit, afin de régler, par sa divine vertu, toutes les actions de sa vie sur les préceptes de l'Evangile.

Il étoit confirmé, dans ces louables sentimens, par les exhortations de la Princesse sa Mère, qui ne négligea rien pour lui inspirer une solide piété. Car comme il n'avoit que quatre ans & trois mois lors que son Père mou-

mourut, sa Mère suppléa à son défaut, à l'égard de l'éducation de ce cher Fils, & elle remplit avec diligence & avec succès, toutes les fonctions où l'engageoit l'amour qu'elle avoit pour lui.

Cette Princesse étant ensuite décédée le 18. Juillet, Jean Ernest, frere d'Ernest, fut chargé de la Tutèle, & s'acquita très-dignement de cet Emploi.

Il choisit pour ses Précepteurs, (non pas comme on a acoutumé de faire dans plusieurs Cours,) des personnes qui pussent lui inspirer l'amour des plaisirs & des vanités de la Terre, mais des hommes sages & pieux, qui prirent peine de lui donner une forte aversion pour le vice, & de former son cœur à la vertu.

Le premier à qui l'on conféra cette charge, fut *Barthelèmi Winter*, qui étoit également docte & vertueux, & qui donna à ce jeune Prince de si bonnes instructions, qu'il lui inspira de l'horreur pour l'orgueil, vice dont très-peu de Grands sont exempts, & qui lui ayant représenté l'extrême corruption, la misère & les foiblesses de la nature humaine, le fit entrer dans les sentimens d'une humilité chrétienne.

Comme Ernest, dans une grande jeunesse avoit fait des progrès extraordinaires dans la science du salut, & que dans toute sa conduite, il donnoit des marques d'une sincère piété, quoi qu'il n'eut pas encore onze ans achevés,

on trouva néanmoins à propos de satisfaire l'ardent désir qu'il avoit de communier à la Cène du Seigneur, & il fut admis à la Sainte Table au Mois de Nov. 1612.

L'attachement qu'il avoit pour la Sainte Ecriture, & pour les livres de dévotion, ne l'empêchoit pas de s'instruire dans les Arts, qui pouvoient le rendre capable de gouverner heureusement ses Etats. Mais il arriva, par la négligence de ceux qui étoient chargés de son éducation, qu'on ne lui donna pas toute la connoissance de la langue Latine, qui lui étoit nécessaire pour contenter le désir qu'il avoit d'apprendre les Sciences dignes d'un grand Prince.

Cependant lors qu'il fut dans un âge un peu plus avancé, il répara par sa diligence la faute de ses Précepteurs. Car nonobstant les occupations que lui donnoit le gouvernement de ses Etats, il s'attacha à l'étude avec tant d'application, qu'il se rendit assez habile, pour pouvoir entendre cette langue.

En effet il lut avec soin les Ecrits Latins où il pouvoit s'instruire des affaires de son pais, & de la Maison de Saxe. En sorte qu'il avoit imprimé dans son esprit, & dans sa mémoire tout ce qui étoit contenu dans ces Actes; sur-tout ce qui concernoit les droits des Princes de sa Famille, leurs prérogatives, leurs intérêts, les différens qu'ils avoient avec d'autres Souverains, la situation de ses Provinces; Et il étoit
si bien

fi bien informé de ces choses, que dans toutes les occasions il en discouroit pertinemment.

Pendant qu'Ernest cultivoit son esprit, il s'atachoit aussi à tous les exercices du corps, qui sont nécessaires à un Prince. Il aprit en même tems les Mathématiques, auxquelles il ajouta toutes les connoissances qui pouvoient le rendre habile dans l'Art militaire, & dans la science du gouvernement; Et il y fit de si grands progrès, qu'il surpassa de bien loin, par sa prudence, & par sa capacité, plusieurs Princes qui étoient plus savans que lui dans les Belles lettres.

Car quoi que les Sciences soient très-avantageuses à un Souverain, il est pourtant sûr, que les Princes qui y ont excellé n'ont pas toujours rendu leurs sujets heureux; parce que plusieurs d'entr'eux n'ont pas fait un bon usage de leur savoir.

ALFONSE, Roi d'Espagne, étoit très-savant, sur-tout dans l'Astronomie, comme il paroît par les Tables des mouvemens célestes, qu'on nomme *Alfonsones*. Cependant sa science ne contribua pas beaucoup au bonheur de ses peuples; Car il n'eut pas l'adresse de calmer les troubles intestins dont ses Etats furent agités pendant son Règne, & il se trouva dans de grands embarras, sur-tout durant les dernières années de sa vie.

JAQUES premier, Roi de la Grande-Bretagne, ne donna pas des marques d'une

grande habileté dans l'administration de ses Royaumes, & il ne passa pas pour un Prince éclairé dans la Politique.

Ces exemples font voir que les Princes les plus savans ne sont pas toujours ceux qui remplissent avec plus de succès les fonctions de la Souveraineté, & qu'ainsi les sciences ne sont pas absolument nécessaires pour former un Grand Prince.

On a même remarqué que l'ignorance des lettres a été souvent un puissant aiguillon, pour exciter les Princes à s'appliquer avec plus d'attachement à leurs affaires, & que par la force de leur esprit, & par leur expérience, ils s'étoient rendus plus capables du gouvernement, que ceux qu'on avoit pris soin d'instruire dans les sciences.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas reprocher à Ernest d'avoir négligé le commerce des Muses, puis qu'on ne doit pas lui en imputer la faute, & au contraire, il est très-digne de louange, d'avoir réparé ce défaut, par les soins qu'il prit pour y apporter du remède.

Il ne paroïssoit pas qu'Ernest fût ignorant dans les lettres, lors qu'il choissoit ses Conseillers, & ses Ministres - d'Etat, qu'il rendoit justice à ses sujets, qu'il étabissoit des Pasteurs & des Professeurs, & qu'il ordonnoit qu'on
com-

composât & qu'on publiât des livres pour l'instruction du public.

Comme Ernest étoit doué d'une sincère piété, il avoit beaucoup d'aversion pour la guerre, qu'il regardoit comme un fleau dont Dieu se servoit pour châtier les hommes. Ainsi il croyoit qu'on devoit relâcher une partie de son droit pour obtenir une bonne paix, étant persuadé, qu'elle étoit préférable à la guerre, quelque juste qu'elle fût.

Cependant il jugeoit que lors que la République étoit ataquée par ses ennemis, ceux qui avoient intérêt à sa conservation, étoient obligés de prendre les armes pour la défendre : Et c'est ce qu'il fit lors que l'Allemagne étant agitée de troubles intestins, les Etats de l'Empire étoient menacés de perdre leur liberté.

Pendant cette guerre, Ernest se signala dans l'ataque de plusieurs places fortes, savoir de *Königshof*, de *Schweinfurt*, du Chateau de *Fieffe* sur les confins du Tirol, & dans la bataille qui fut donnée proche du Lech, contre Tilly, ce vaillant & expérimenté Capitaine.

Dans ce combat Ernest passa cette rivière quoi que les ennemis, qui étoient de l'autre côté du fleuve fissent grand feu sur lui, & il les chassa de leur poste, après en avoir taillé en pièces un très-grand nombre.

Il donna aussi des marques de sa valeur, dans la bataille de *Lützen*, où non-seulement

avant que le Roi *Gustave Adolfe* eut été tué. Il fit de grands exploits, & il mit en desordre une grosse troupe des ennemis; mais ausfi après la mort de ce Héros. Lors que *Papenheim* avec des soldats d'élite eut renouvelé le combat, il soutint leurs efforts avec une vigueur incroyable, & repoussa ce Général, ayant déiait un grand nombre des siens.

Ces belles actions sont dignes sans doute de beaucoup de louanges; Mais Ernest en mérite de plus grandes, pour avoir conservé une véritable piété au milieu des armes & des des ordres de la guerre, pendant lesquels il est fort rare qu'on agisse suivant les loix de cette divine vertu.

On fait par le témoignage de plusieurs personnes de mérite, qu' Ernest parmi le bruit des Tambours, & des Trompètes, avoit des heures réglées pour ses exercices de dévotion, & que sa Tente étoit comme une Eglise, où l'on invoquoit le Nom de Dieu, & où l'on lui rendoit le culte qui lui est dû.

Mais ces saintes ocupations n'empêchoient pas qu'il ne s'acquît avec exactitude de tous les devoirs militaires, aux quels son Emploi l'engageoit, & qu'il ne fit paroître toutes les vertus d'un grand Capitaine, qui lui acquirent l'amitié & l'estime du Roi *Gustave Adolfe*.

L'exemple d' Ernest fait voir combien est injuste & impie le sentiment des ceux qui sou-

tien-

tiennent, que la valeur est incompatible avec la piété; Car du consentement de tous ceux qui le connoissoient, il passa pour un Prince également dévot & intrépide.

Comme avant que de s'engager dans les périls de la guerre, il adressoit toujours ses prières à Dieu, pour l'heureux succès de ses entreprises, il reçut en diverses rencontres des marques extraordinaires de sa protection, qui le garantit de plusieurs dangers. Cela parut particulièrement un jour qu'il étoit sur une colline, où avec des lunettes de longue vuë, il observoit le Camp des ennemis. Car ils pointèrent contre le lieu où il étoit deux pièces de Canon; Mais dans le tems qu'on y mit le feu, Ernest ayant reculé quelques pas, il ne fut pas endommagé des boulets, qui ne firent autre chose que de couvrir ses habits de terre.

Cependant, parce que la vie tumultueuse qu'on mène à l'armée étoit contraire à ses inclinations, il résolut de quitter les armes. Mais avant que d'exécuter ce dessein, voyant qu'on avoit pourvû à la sûreté de la Religion Évangélique, & domté la fureur de ses ennemis, il fit tous ses efforts pour redonner la tranquillité à la patrie. Car il l'aimoit avec ardeur, & il jugeoit que le salut de l'Allemagne consistoit dans une parfaite union des États de l'Empire entr'eux, & avec leur Chef, & dans une affection réciproque, qui les portât à joindre leurs forces contre ceux

A 5 qui

qui voudroient troubler leur repos , & oppri-
mer leur liberté.

Voilà pourquoi il se transporta sou-
vent au Camp des Suédois , & des Impériaux ,
pour les exhorter à la paix : Mais il employa
inutilement ses offices pour avancer cette bon-
ne oeuvre , les parties n'étant pas disposées à
écouter des propositions d'acomodement.

Ce qui fut cause , qu' après la funeste
journée de Nöringue , il renonça entière-
ment à la guerre , & il retourna dans ses
Etats , pour remédier aux maux de ses sujets ,
& aux dommages qu'ils avoient soufferts pen-
dant que ce fleau défoloit l'Allemagne.

Lors qu'il fut en repos , il ne se contenta
pas de pourvoir à la sûreté de ses peuples. Il
donna aussi ses soins pour acorder les différens
des Etats de l'Empire. Ce fut par sa médiation
que la querelle des Princes de Hesse , touchant
la succession de Marbourg , fut terminée ; Et
cet acomodement fut ratifié par le Traité de
Westphalie.

Il travailla sur-tout à empêcher , que les
Princes de sa Maison ne se brouillassent
entr'eux. Comme la mort de deux Princes
de sa famille arrivée en 1605. & en 1606. a-
voit donné occasion à deux procès entre ses
Frères , il interposa son autorité & son entre-
mise , pour les acorder , Et avec la bénédiction
du Ciel il les fit convenir d' un Traité , qui
mit

mit fin à leurs diférens, excepté ceux du droit de primogéniture, & de la préférence.

Dans sa trente-cinquième année il se maria avec ELIZABETH SOPHIE, fille de Jean Philippe, Duc de Saxe-Altenbourg, Princesse d'une rare piété, qui le rendit Père de dix-huit enfans, dont six mâles lui survécurent.

L'ainé de ces Princes étoit Frédéric, Chef de la Maison de Saxe-Gotha, qui mourut en 1691. & laissa ses Etats à un de ses Fils, nommé aussi Frédéric, qui les gouverne avec beaucoup de prudence, de sagesse, & de piété, à l'exemple de son illustre Ayeul.

Les autres fils d'Ernest qui vivent encore, sont les Princes Bernard, Henri, Christian, Ernest, & Jean Ernest. Leur Père les éleva tous avec beaucoup de soin, & de succès. Il leur choisit des Gouverneurs sages, & vertueux, & de très-habiles, & très-doctes Précepteurs. L'un de ceux-là fut *Henri de Seckendorf*, frère du célèbre Louis de Seckendorf, Auteur de l'excellente Histoire du Luthéranisme.

Jean Balthazar, de la très-noble Famille de *Gablkov*, originaire de Stirie, qui étoit recommandable par sa modestie, par sa probité, par toute sorte de vertus, fut chargé de l'éducation des plus âgés des Fils d'Ernest.

Joa-

Joachim Barthelémi *Mayer*, Bibliothécaire du Duc de Saxe-Gotha, instruisit ces Princes dès leurs plus tendres années. *Samuël Reyber* à présent Professeur dans l'Académie de Kiel, aprit le droit Civil & Public à Frédéric leur aîné de glorieuse mémoire. *Jérôme Bruckner*, qui fut ensuite Conseiller, enseigna la même science à ses Frères; Et l'un & l'autre les acompagnèrent dans leurs voyages.

Kunold, qui est maintenant Conseiller de la Chambre, & *Jean Rosenbergh* qui depuis fut fait Recteur du Collège de Bauzen, leur montrèrent les Mathématiques. Ce dernier, conjointement avec *Mayer*, orna leur esprit de diverses Sciences.

Ernest ne se contenta pas de leur donner des Précepteurs dont l'habileté & l'industrie lui étoit connuë. Il voulut de plus que ses Conseillers Civils & Ecclésiastiques examinassent de tems en tems ces Princes, pour savoir s'ils faisoient des progrès dans les lettres, & qu'ils conférassent entr'eux sur les Méthodes dont on devoit se servir pour former leur esprit & leurs moeurs.

Cependant Ernest lui même veilloit avec application sur leur conduite, & ne cessoit de les exciter à la vertu & à la piété, par des exhortations fortes & par de sages instructions.

Afin

Afin qu'ils vécuſſent ſobrement , il leur preſcrivit une diète , & il ordonna à leurs domeſtiques d' obſerver exactement les règles qu'il leur avoit marquées là deſſus. Car il ſavoit que la jeuneſſe eſt naturellement portée à l' intempérance , & qu' elle ſ' abandonne d' ordinaire aux excès du boire & du manger , lors qu' on ne prend pas ſoin de réprimer le penchant qu' elle a pour ce vice.

Il vouloit qu'ils n'euffent que des divertiffemens innocens , & qu'ils cherçaſſent leurs plaiſirs dans les Eglifes , dans leurs livres , & dans les exercices où leurs Maîtres les occupoient. Et afin que les doctrines de la Religion ſ' imprimaffent fortement dans leur eſprit , il leur commandoit de mettre par écrit le ſommaire des ſermons , que les Prédicateurs de l'Evangile prononçoient devant eux , & il les obligeoit de le lui redire.

Lors que ces Princes furent un peu avancés en âge , & qu'ils eurent acquis aſſez de lumière pour pouvoir connoître des affaires de l' Eglise & de l' Etat , Erneſt voulut qu'ils aſſiſtaſſent aux Conſeils , où l' on traitoit de ces matières , afin qu'ils ſe rendiſſent capables d' en dire leur ſentiment.

Il donna auſſi à chacun d'eux quelque Emploi , l' aîné faiſant la charge de Chancelier , le ſecond celle d' Intendant des Bâtimens , & les autres en exerçant de ſemblables , ſuivant leur capacité. En un mot Erneſt ne
négli-

négligeoit aucun des devoirs d' un bon Père , & il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour rendre ses fils vertueux , sages , & habiles.

En éfet , non seulement l' Amour paternel , mais aussi le mérite de ces jeunes Princes l' engageoient fortement à s'acquiter avec soin de tous les devoirs d' un bon Père. Car il voyoit qu'ils avoient un excellent naturel , & de très bonnes inclinations , que leurs moeurs étoient pleines d' honnêteté , & qu'ils avoient les sémences de toutes les vertus.

Ainsi ne craignant pas qu'ils se corrompissent dans les pais étrangers , par les exemples des vices qui y regnent , il les envoya voyager en Italie , en France , en Espagne , en Hongrie , en Suède , en Dannemarck , & en divers autres lieux : Et il eut le plaisir d' apprendre que ses fils avoient gagné le coeur & l' estime de tous les Princes qu'ils avoient vûs.

Quant aux Princesses ses Filles , il les fit aussi instruire dans la piété , & dans tous les Arts qui pourroient servir d'ornement à des personnes de leur Sexe , & de leur rang , & gagner l' affection de leurs futurs Epoux ; empêchant sur-tout qu'elles ne menassent une vie molle & oisive , & qu'elles ne remplissent leur coeur de Vanité , & d' amour pour les divertissemens du Monde.

Ces soins domestiques n' empêchoient pas qu'il ne fit tout ce qui dépendoit de lui pour rendre ses sujets heureux , & qu'il ne vac-
 quat

quât avec application aux affaires de ses Etats. Qui est-ce qui ne le comblera de louanges, s'il compare les calamités qui affigeoient l'Allemagne, & sur-tout la Thuringue dans le tems qu'il prit les rênes du gouvernement, avec la félicité dont ces pais jouirent les années suivantes? Qui est-ce qui n'admira ce Grand Prince, lors qu'il considérera, que par une application infatigable, il a chassé de ses Etats l'horrible barbarie qui y avoit répandu d'afreuses ténèbres, & que dans peu de tems il les a dissipées par le céleste flambeau de la vérité?

Certes on ne sauroit assez déplorer l'extrême misère sous laquelle gémissent ces peuples désolés, & une infinité de maux dont ils étoient acablés, joints avec l'ignorance des choses divines.

Leur malheureuse condition causa à Ernest une si vive douleur, qu'elle l'excita à faire tous ses efforts pour la rendre meilleure. Il jugea d'abord qu'avant que de penser à accroître leurs biens temporels, il devoit les enrichir des Trésors célestes, & faire fleurir dans son pais la vertu & la piété.

C'est pourquoi ayant mûrement réfléchi sur l'état des Eglises & des Ecoles de ses Provinces, & ayant remarqué la déplorable ignorance qui y régnoit, il employa tous ses soins pour apporter un remède efficace & salutaire à ce mal.

Il com-

Il commença par implorer l'assistance de Dieu avec des prières ardentes, afin qu'il lui fit la grace de réussir dans ce grand & pieux dessein. Ensuite il consulta là-dessus les plus dévots & les plus illustres Théologiens de son tems.

Puis ayant assemblé dans un Synode tenu en 1645. tous les Pasteurs de ses Etats, & leur ayant représenté les maux de leurs Eglises, il chercha avec eux les moyens de les en délivrer. Il choisit des personnes recommandables par leur piété & par leur savoir, auxquels il donna le titre d'Inspecteurs, les chargeant de veiller uniquement au bien des Eglises, & des Ecoles, de les visiter souvent, & de pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour avancer le Royaume de Jésus-Christ. Il conféroit souvent avec eux sur ce sujet, & par leurs Conseils il régloit toutes les affaires Ecclésiastiques.

Or comme il voyoit que ce grand & important ouvrage ne pouvoit s'achever qu'en établissant des Pasteurs savans, pieux, & appliqués aux fonctions de leur charge, il n'admit au saint Ministère que des personnes d'une vie pure, innocente, & irréprochable, qui eussent le savoir nécessaire pour instruire le peuple avec succès, & qui fussent capables de s'acquiescer dignement de toutes les fonctions de ce difficile Emploi.

On

On ne donnoit pouvoir d'anoncez l'Evangile qu' à ceux que les Surintendans des Eglises avoient exanimés avec soin, & jugés assez savans pour apprendre à leur troupeau les saintes vérités de l' Evangile. Il préféroit toujours aux Etrangers les fils de ses sujets, lors qu' il y en avoit un assez grand nombre pour en pourvoir les Eglises; jugeant, que par ce choix, il établissoit une affection, & une confiance réciproque entre ses Citoyens.

Dans la distribution de ces Charges il n'avoit pas plus d'égard pour les Gens de qualité, que pour ceux d'une basse condition, si ceux-ci ne surpassoient les autres en savoir, en sagesse, & en piété. Je pourrois prouver cette vérité par plusieurs exemples, si tous les sujets d'Ernest n'en avoient une parfaite connoissance. Ainsi je n'en alléguerai qu'un seul témoignage.

Un Vieux Ecolier ayant été négligé dans plusieurs promotions, demanda au Consistoire qu'on lui donnât une charge qui venoit de vacquer. Les Pasteurs qui composoient cette Assemblée, lui répondirent qu'on avoit promis cette charge au Cousin d'un certain Conseiller du Prince. Ernest ayant rencontré cet Ecolier, lors qu'il se retiroit, après ce refus, lui demanda quelle affaire il avoit au Consistoire? Celui-ci lui raconta ce qui s'y étoit passé. Le Prince le mena avec lui à l'Assemblée, où

B

l'on

l' on confirma ce que l' Ecolier lui avoit dit.

Alors Ernest s' étant enquis lequel des aspirans à la charge du saint Ministère étoit le plus savant, & le plus capable de la remplir, on lui répondit que c'étoit ce jeune homme. *Je veux donc*, ajoûta le Prince, *qu' on lui donne la place qu' il a demandée.*

Ernest observoit la même justice, lors que quelqu'un avoit obtenu quelque Dignité par des voyes obliques. Car d'abord qu'il en étoit averti, il lui ôtoit son Emploi.

Il tâcha aussi de remédier à l'ignorance de la doctrine céleste, où se trouvoient plusieurs de ses sujets avancez en âge, & de les amener à la connoissance des vérités célestes.

Dans cette vuë, il ordonna aux Pasteurs que dans les actions publiques ils interrogeassent leurs Auditeurs, sur les principaux Articles de la foi, pour savoir quel profit ils faisoient des Prédications & des Catéchismes.

Ainsi il distribuâ en trois Classes ceux qui assistoient aux Assemblées de l'Eglise. Il mit dans la première ceux qui étoient les mieux instruits des principales doctrines de la Religion, & qui menoient une vie conforme à la pureté de l'Evangile. Dans l' autre étoient compris ceux qui n'étoient pas fort avancez dans la science du salut; Et la troisième contenoit

noit les Noms de ceux à qui l'on enseignoit les principes de la foi.

Chaque Pasteur, sur-tout dans les Villages, avoit ordre de marquer dans un livre quel étoit le génie de tous ceux qui composoient son troupeau, & quels progrès ils avoient fait dans la piété, & dans la Religion.

Ce livre, tous les ans ou tous les six mois, étoit présenté aux Surintendans & aux Inspecteurs, lors qu'ils faisoient leurs visites solennelles. Et si l'on voyoit que les Cathécumènes eussent profité des instructions qu'on leur avoit données, ils passoient à la seconde Classe.

Mais cette manière d'enseigner les plus grossiers & les plus ignorans, quoi qu'elle fut fondée sur d'importantes considérations, ne fut pas approuvée de tout le Monde. Car les uns disoient qu'on ne pouvoit pas l'introduire sans le consentement de tous les Etats Protestans de l'Empire.

Les autres croyoient, que par cet établissement on abrogeroit le Catéchisme de Luther, & qu'à l'avenir on ne se serviroit, pour l'instruction des Enfans, que du nouveau formulaire qu'on auroit fait pour leur apprendre les principales doctrines de la Religion.

B 2

Mais

Mais Ernest ne trouva pas à propos d'attendre le consentement des autres Princes Evangéliques, craignant qu'ils ne retardassent l'exécution des ses bons desseins, ou qu'ils n'y missent de l'empêchement, bien loin des les féconder.

D'ailleurs, il jugeoit qu'il ne devoit point avoir d'égard aux censures de ceux qui blamoient cette sainte pratique, & il opsoit aux médifances de ses ennemis, le témoignage de sa conscience, & le fruit que ses sujets recueilloient des instructions qu'on leur donnoit.

Cependant, afin que les Pasteurs observassent exactement l'ordre qu'il leur avoit prescrit, Ernest choisit parmi eux, quelques hommes savans, pieux, & habiles, qu'il déchargea du soin des prédications, & des autres fonctions de leur charge, & il fournissoit à chacun de ces Pasteurs un Cheval, qu'il entretenoit, afin qu'ils parcourussent le district qui leur avoit été assigné, sur-tout le Dimanche, & les jours de fête. Qu'ils se transportassent dans les Eglises, pendant qu'on y faisoit les exercices de dévotion; qu'ils entendissent le Ministre, lors qu'il faisoit rendre à ses Auditeurs raison de leur créance & les catéchisoit. Qu'ils remarquassent le nombre de ceux qui composoient l'Assemblée, leur progrès dans la Religion Chrétienne, & enfin qu'ils observassent si toutes choses s'y passoient suivant les réglemens Ecclésiastiques.

Ces

Ces Inspecteurs mettoient par écrit les choses qu'ils croyoient devoir être corrigées. Ils exhortoient qu'on réparât les légers défauts, & ils raportoient au Consistoire leurs remarques, touchant les manquements considérables auxquels l'autorité de cette Assemblée devoit remédier.

Par le moyen de ces fréquentes visites, on contenoit chacun dans le devoir, & l'on obligeoit les Pasteurs & le troupeau de s'en acquitter avec diligence, & avec exactitude.

Pour mieux connoître combien ce Prince prenoit soin de ses Eglises, & avec combien de zèle, il tâchoit de réprimer les dérèglements de ses sujets, il ne faut que jetter les yeux sur les *Ordonnances Ecclesiastiques* qu'il publia.

J'en rapporterai seulement trois, qui regardent la correction des mœurs. La première contenoit une défense rigoureuse de s'abandonner à la luxure. La seconde regardoit l'ivrognerie & l'abus criminel qu'on fait des biens de Dieu, ordonnant qu'on en fit un bon usage à l'avenir, & qu'on s'abstint de semblables excès, qui précipitent le corps & l'ame dans une ruine éternelle. Par la troisième Ordonnance, Ernest commandoit que les Dimanches, & les jours de fête, on ne dansât, ni ne jouât aux Cartes, & que l'on consacraît ces jours au culte divin, & aux exercices de Piété.

Ernest ne prenoit pas soin seulement des Eglises de ses Etats. Il s'employoit aussi avec chaleur pour avancer le Règne de Jésus-Christ dans celles des autres Princes Protestans.

Ayant sù que les Théologiens de Saxe & d'Helmstädt étoient dans des sentimens opposés sur quelques matières de Religion, il envoya en 1671. *Verporten*, avec *Menzer* en Saxe, & à Brunswic, pour terminer ce différend.

Ces Députés s'étant rendus à Dresde, conférèrent avec *Gejer*, fameux Théologien, & avec quelques autres excellens personnages, pour aviser aux moyens d'acorder les parties, et ils présentèrent leurs lettres de créance à l'Electeur de Saxe. Ils revinrent à Gotha le 5. Juin de l'année suivante, & firent savoir au Prince qu'ils espéroient, que par son autorité, cette controverse s'assoupiroit. Ensuite Ernest voulant témoigner l'amour qu'il avoit pour la paix de l'Eglise, ordonna à *Salomon Glasius*, son Surintendant général, d'écrire en Allemand un Abrégé de cette controverse. En même tems il consulta plusieurs Théologiens sur ce sujet. Ayant appris leur sentiment, il exhorta par plusieurs lettres l'Electeur de Saxe, & les Ducs de Brunswic, d'imposer silence à leurs Docteurs, qui déchiroient l'Eglise par ces disputes.

Com-

Comme les Ecoles sont les Séminaires de la vertu, des bonnes mœurs, de la piété, & des beaux-Arts, Ernest n'en eut pas moins de soin qu'il en avoit des Eglises.

Ayant donc choisi d'habiles, & de pieux Précepteurs, & les ayant établis dans tous les lieux de ses Etats, il commanda que chaque particulier y envoyât ses enfans, dès qu'ils auroient achevé leur cinquième année, & qu'on ne les rapellât qu'ils n'eussent appris parfaitement les principaux points de la Religion; qu'ils ne fussent lire, écrire, & chifrer, & qu'ils n'eussent quelques principes de la Musique, s'ils en étoient capables.

Cette Ordonnance fut si bien observée, sur-tout à l'égard de la Musique, que dans les Temples des plus petits villages, on chantoit les Psaumes avec tant de mélodie, qu'elle égaloit celle des Villes les plus nombreuses.

Mais comme d'ordinaire on abuse des meilleures choses, Ernest appréhenda que cela n'arrivât touchant la Musique. C'est pourquoi il défendit, que dans les cabarets, & parmi les pots & les verres, sur-tout les jours de Dimanche, on ne chantât des chansons profanes.

Dieu favorisa si visiblement les soins qu'Ernest prenoit pour l'instruction de ses sujets, que les Païsans de ses Etats étoient plus savans, que les Gentilshommes des autres païs. On trouvoit parmi le peuple, dans les villes, &

dans les villages, plusieurs personnes qui fa-
voient autant d'Arithmétique, de Géomé-
trie, de Statique, & de Mathématique, qu'ils
en avoient besoin pour les usages communs de
la vie;

On instruisoit par-tout les enfans gra-
tuitement, & l'on distribuoit aux pauvres les
livres qui leur étoient nécessaires.

Quand le Prince remarquoit dans les
Écoles un jeune garçon qui avoit un excellent
esprit, il recommandoit aux Précepteurs d'en
prendre un soin particulier, & de n'oublier
rien pour former ses mœurs, & pour
l'avancer dans les Belles-lettres. Et lors qu'il
répondoit à l'attente qu'on avoit de lui, on lui
assignoit une pension, afin qu'il s'éforçât de
faire de nouveaux progrès dans les Sien-
ces,

De plus, Ernest ordonnoit à des gens
doctes de composer des livres, dont la lecture
pût faciliter les études de la jeunesse, & lui ins-
pirer la piété. Ainsi, suivant ses ordres, on
publia un très-grand nombre d'Ecrits, pour
l'usage des Ecoliers, par exemple, le *Compend*
d'*Hutbnr*, illustré de nouvelles Notes;
L'Ecole de la Latinité; une Logique; une
Grammaire, dont on se sert aujourd'hui avec
beaucoup d'utilité.

Je pourrois faire mention de plusieurs
autres Ouvrages composés par le commande-
ment

ment d'Ernest; mais je ne veux parler que de celui dont le titre est, *Historia Ecclesiastica Gothana*, qui a mérité l'aprobation de tous les savans, lesquels en ont admiré l'élégance, & le style concis, qui dans peu de paroles contient un grand sens. Les Auteurs de cet Ouvrage sont *Baehler*, *Seckendorf*, & *Artbopeus*. Ernest donna au premier deux cents écus pour le récompenser de ce travail.

Le public est aussi redevable à Ernest de l'excellente *Histoire du Lutheranisme* composée par le même *Seckendorf*. Car il l'entreprit à la persuasion de ce Prince, qui fournit plus de cent volumes de Manuscrits qu'il avoit ramassés, & dont la plûpart étoient gardés dans les Archives de ses Ancêtres, comme ce savant homme le dit lui-même, dans la préface de son Histoire.

Ernest fournit aussi de grands secours à *Hortleder*, Conseiller de Wismar, pour l'encourager à écrire l'*Histoire de la guerre de Smalcalde*, ainsi que *Seckendorf* nous l'apprend dans le même endroit. Et l'Auteur qui a composé en Latin la vie de ce Prince assure que, par ses ordres, on a mis au jour plusieurs autres livres utiles à l'Eglise, & aux Ministres, parmi lesquels il y en a dix-huit écrits en Allemand.

Au reste, Ernest avoit toujours sur lui le rôle des Pasteurs & des Maîtres - d'Ecole, qui étoient dans ses Etats; Et lors qu'il étoit en

voyage, il mandoit souvent quelques-uns de ceux qui étoient revêtus de ces charges, pour savoir d'eux de quelle manière ils s'acquitoient de leur Emploi, & pour leur demander s'ils avoient quelque plainte à porter contre leurs Magistrats, leurs Auditeurs, leurs Disciples, & s'ils vouloient lui donner des avis pour la réformation des mœurs, ou pour quelque nouveau réglemeut.

Il écoutoit leurs réponses avec patience, & avec douceur, & ceux qui lui parloient avec le plus de liberté, lui étoient les plus agréables. Il leur acordoit leurs demandes, lors qu'elles étoient justes, & il profitoit de leurs rémontrances, & de leurs Conseils, ne leur refusant jamais son secours.

Il arriva un jour qu'Ernest se transporta à la Maison du Pasteur d'un de ses Villages, & que parcourant sa Bibliothèque, il vit que sa Bible étoit toute couverte de poussière; ce qui fit que le Prince soupçonna que cet homme ne la feuillettoit pas. Afin de savoir si ce soupçon étoit bien fondé, il mit, à l'insû du Pasteur, un Ducat dans le livre de l'Apocalypse. Un an après, il retourna à ce Village, & étant entré dans le Cabinet du Pasteur, il ouvrit sa Bible. En même tems il discourut touchant les diverses manières de lire ce livre sacré, disant que quelques-uns en faisoient la lecture comme en courant, & les autres s'atachoient avec application tantôt à quelque
en.

endroit de la Bible, tantôt à un autre. Puis il demanda au Ministre quelle méthode il tenoit à cet égard ?

Le Pasteur répondit, qu'il lisoit par ordre tous les livres de la Bible, ne pesant pas avec soin la force des mots, & qu'il avoit achevé cette lecture dans trois ou quatre Mois. Que cependant tous les jours il employoit quelques heures à cette occupation ; qu'il tâchoit de pénétrer le sens des expressions dont les Auteurs sacrés s'étoient servis, & que pour en venir à bout, il consultoit les meilleurs Commentaires.

Enfin le Prince s'enquit de lui, s'il lisoit aussi l'Apocalypse, & de quelle manière il faisoit cette lecture ? La réponse du Pasteur fut, qu'il ne faisoit que le parcourir, & qu'il n'avoit pas encore osé rechercher la signification des passages les plus difficiles de cette Révélation. Dès qu'il eut achevé de parler, le Prince ouvrit la Bible, à l'endroit où il avoit mis le Ducat, & l'y ayant trouvé, il exhorta fortement le Pasteur à ne plus négliger, comme il avoit fait, la lecture de ce livre divin, & à s'y appliquer sérieusement.

Cependant il avoit tant d'Amour pour les Docteurs de l'Eglise, & pour les fidèles Ministres de Jésus-Christ, qu'il ne souffroit pas qu'on leur fit la moindre injure, & qu'il chassoit de sa Cour ceux qui les méprisoient, & qui paroissoient être leurs ennemis.

Et.

Ernest ne se contentoit pas de prendre soin des Eglises, & des Ecoles de ses Etats; son zèle pour la Religion Evangelique avoit aussi pour objet celles des pais étrangers. Il agit de tout son pouvoir auprès des Rois, des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire, pour les exciter à établir le pur culte de Dieu dans leur pais, & à y faire fleurir la piété, & la vertu.

Il recommanda au CZAR ceux qui étoient atachés à la véritable Religion, & par son intercession ce Prince en acorda l'exercice public à ceux qui la professoient dans ses Etats. Le Czar ensuite lui dépêcha des Ambassadeurs, qui lui témoignèrent la vénération qu'il avoit pour sa vertu, & qui traitèrent avec lui des affaires concernant la Religion.

Ernest conféra aussi, par le Ministère de ses Envoyés, avec le Patriarche d'Alexandrie, touchant les interêts des Chrétiens. Il envoya l'an 1663. Jean Michel *Wanslebe* en Egypte, avec ordre de pénétrer dans l'Ethiopie, pour s'informer de l'état où étoit la Religion Chrétienne dans ces régions éloignées; Mais *Wanslebe*, à son retour, ayant débarqué à Livorne, entra dans l'ordre des Dominicains, & ne rendit pas compte de sa commission à son Maître.

Ce prince entretenit long-tems à sa Cour *Gregoire Abissin*, & par son moyen il eut commerce de lettres avec le Roi d'Ethiopie.

On

On peut voir ce que *Ludolf* écrit sur ce sujet dans l'Épître Dédicatoire de son excellente Histoire de ce Royaume-là.

Il paroît clairement par le récit que je viens de faire, qu'Ernest ne s'est pas servi de la Religion pour maintenir son autorité, ni pour soumettre plus facilement ses sujets à sa domination. Il n'agissoit que par les mouvemens d'une solide piété, & d'un ardent amour pour Dieu, rapportant toutes ses actions à la gloire de son Rédempteur, & détestant toutes les maximes d'une politique mondaine, bien loin de les mettre en usage.

Comme il avoit extrêmement à cœur l'avancement du règne de Jésus-Christ, & la correction des vices, à laquelle la discipline Ecclésiastique peut beaucoup contribuer, il prit de justes mesures pour la faire observer dans ses États.

Il avoit donné les ordres nécessaires pour instruire tous ses sujets dans la science du salut; Mais il voyoit avec douleur, que leur vie ne répondoit pas à la sainteté de cette divine doctrine, comme il le déclare dans un Écrit, qu'il fit pour exhorter les Chrétiens à la piété, se servant de ces paroles de Luther: *Il y en a plusieurs qui disent Seigneur, Seigneur, & qui louent sa doctrine, mais qui ne veulent pas la suivre, & qui refusent d'obéir à sa volonté.*

Ainsi

Ainsi Ernest se plaint de ce que les soins qu'il a pris, pendant plusieurs années, pour faire entrer les pécheurs dans les voies de la sainteté, n'ont pas eu le succès qu'il s'en promettoit ; mais que l'ennemi du genre-humain avoit répandu parmi le peuple les sémences de plusieurs vices, & de divers dérèglemens.

Le Prince alléguoit deux causes de ce mal. L'une étoit la mauvaise éducation des enfans ; non seulement des païsans, & des roturiers, mais aussi des Gentilshommes, & de ceux de la première qualité. L'autre étoit la négligence qu'on avoit de ne pas corriger, & de ne pas censurer ceux qui s'éloignoient du chemin de la vertu, & qui menoient une vie déréglée ; en un mot, le peu de soin qu'on avoit de faire valoir la discipline Ecclésiastique.

Comme on a parlé ci-dessus du premier de ces points, il faut maintenant traiter du second, & rapporter le précis de quelques unes des principales Ordonnances qu'Ernest fit sur ce sujet.

La première raison qu'il alléguoit pour exciter les Chrétiens à reprendre les vices des autres, est tirée du commandement de Dieu, qui nous ordonne d'aimer tous les hommes, & par conséquent de procurer leur bien & leur avantage en toutes manières ; sur-tout par des avertissemens, des exhortations, & des corrections.

On

On raportoit pour cet éfet les passages
 fuivans de la sainte Ecriture : Tu reprendras
 soigneusement ton prochain, & ne souffriras
 point de péché en lui. Lev. 19, 17. Si ton
 frère a péché contre toi, va, & le reprends en-
 tre toi, & lui seul. Matth. 18, 15. Admonè-
 tez les déréglés, consolez ceux qui ont l'esprit
 abatu, soulagez les foibles, 1 Theff. 11, 14.
 Prenez garde que quelque racine d'amertume
 bourgeonnant en haut ne vous nuise & que plufi-
 eurs ne soient souillés par elle. Hebr. 12, 15. Quand
 quelque personne aura péché, ayant ouï quel-
 qu'un proférant exécration avec serment, & en
 aura été témoin, soit qu'il l'ait vu, soit qu'il
 l'ait su, s'il ne le déclare, il portera son ini-
 quité. Levit. 5, 1. Celui qui entendant un serment
 d'exécration, ne le décèle point, hait son ame.
 Prov. 29, 24.

Pour le fécond, on apuyoit ces passages
 par les exemples de *Joseph*, qui dénonçoit à
 son Père les mauvaises actions de ses frères ;
 de *Moyse* qui disoit à deux Israélites, vous êtes
 frères, pourquoi faites-vous tort l'un à l'autre ?
 de *Abigail*, qui reprenoit David ; de *Josaphat*,
 qui reprenoit modestement le Roi d'Israël ;
 du bon Larron crucifié avec Jesus-Christ.
 Le Prince ajoûtoit à ces exemples cette ex-
 hortation tirée de S. Luc : *Toi aussi fais le sem-
 blable.*

La troisième considération regardoit le fruit que cette correction produit. *Car la voix d'un Ami doit être écoutée comme la voix de Dieu.* En effet par de fortes remontrances, plusieurs qui s'étoient égarés sont rentrés dans le bon chemin : les chancelans ont été affermis : les débauchés ont renoncé à leurs excès. En un mot, un grand nombre d'ames ont été arrachées de la gueule du lion infernal.

Cette raison étoit soutenue par les paroles divines, que le S. Esprit avoit dictées aux saints hommes desquels il se servoit pour nous apprendre notre devoir. Elles sont conçues en ces termes : *Mes frères si quelqu'un est surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le, avec un esprit de douceur, Gal. 6, 1. Si quelqu'un d'entre vous s'écarte de la vérité, & qu'un autre l'y ramène, il doit savoir que celui qui aura redressé ce pécheur, sauvera une ame de la mort, & couvrira une grande multitude de péchés. Jacq. 5, 19. Pour ceux, qui reprennent le méchant, il y aura tout plaisir : Et bénédiction de biens viendra sur eux. Prov. 24, 25.*

Il est vrai que ces censures sont d'ordinaire prises en mauvaise part, & qu'elles attirent sur les gens de bien l'averfion des méchants, qui trouvent mauvais qu'on blâme leurs excès : Mais Ernest exhorte les fidèles de

de n'avoir point égard à cet inconvénient, puis qu'en tâchant de ramener les pécheurs de leurs égaremens, on reçoit la même récompense, que ceux qui donnent du pain aux nécessiteux; qui reçoivent dans leur maison les exilés; qui vêtent ceux qui sont nuds, & qui visitent les malades. A quoi il ajoute ces paroles de la S. Ecriture: *Celui qui reprend son frère lui sera plus agréable que le flateur.* Prov. 29, 23.

La quatrième raison, est prise du dommage que cause à son prochain celui qui néglige ce devoir. Car lors qu'on ne le corrige pas, on est cause qu'il multiplie le nombre de ses péchés; on fournit occasion aux fraudes de Satan, & plusieurs ames se perdent, que l'on eut pû sauver par une censure chrétienne.

Celui qui n'ose pas reprendre son frère, est coupable d'un beaucoup plus grand crime, que celui qui voiant un homme tomber dans un puits, ne l'en tireroit pas, & n'appelleroit personne à son secours, pour l'aider à lui rendre ce bon office.

Au dernier jour plusieurs damnés crieront d'une voix lamentable: *Celui-ci étoit toujours avec moi, il voyoit toute ma conduite, il savoit que j'étois un parjure, un blasphémateur, un yvrogne. Il étoit témoin de mes débauches, de mes adultères, & de tous mes autres vices, & cependant il n'a pas daigné m'en corriger.*

C

La

La réponse de Caïn ne le mettra pas à couvert de la colère du Seigneur. Cet homme aura beau dire, *Etois-je la garde de mon frère?* Dieu n'admettra point cette méchante excuse. Si le Démon, ce cruel ennemi des hommes, prend tant de peine pour établir son règne, pourquoi en prenons-nous moins, pour augmenter des sujets de Jésus-Christ?

Ernest déclare ensuite, que c'est une chose honteuse, que parmi les Chrétiens, à qui Dieu a donné des Loix si saintes, on voie régner une infinité de péchés, dont le Prince fait une longue liste.

Enfin on conoîtra, combien il avoit de zèle pour la correction chrétienne, si l'on fait attention à ces dernières paroles de son Ordonnance.

„Comme par le grand nombre des pé-
 „cheurs le Nom de Dieu est blasphémé par-
 „mi les Infidèles, & que la plupart n'ont pas
 „une étincelle du feu divin, que la Religion
 „Chrétienne devoit allumer dans leurs
 „cœurs, ne faudroit-il pas que tout le mon-
 „de entreprît avec une extrême ardeur cette
 „œuvre importante, de peur que le Seigneur
 „n'ait sujet de se plaindre de nous, disant:
 „Pourquoi prenez-vous mon Alliance en votre
 „bouche? Pourquoi vous vantez-vous, d'être
 „initiés dans les Mystères de la Loi Chrétienne,
 „puis que vous baïssez la Discipline, & que
 „vous rejetez mes Ordonnances? Certaine-
 „ment

„ment dans une si grande atrocité de péchés, il
 „n'est pas juste de flater ceux qui les commet-
 „tent, ni d'avoir de l'indulgence pour eux.
 „Il faut plutôt que, suivant l'exhortation de
 „S. Paul, *On ne complaise à son prochain que*
 „*pour son avantage, & son édification.* Que
 „si quelqu'un n'est pas propre à corriger les
 „autres, ou que par quelque foiblesse humai-
 „ne il n'ose pas le faire, quoi qu'il y soit obli-
 „gé par les raisons susdites, ou enfin s'il juge
 „que l'entreprise est trop difficile, sa conscien-
 „ce l'engage à prendre soin, que des person-
 „nes d'une plus grande autorité tâchent de
 „porter remède aux maux, qu'il ne peut pas
 „lui-même guérir.

Comme par les choses que je viens de rapporter il est aisé de voir quelle étoit l'intention de ce Prince, lors qu'il publia cette Ordonnance, je juge qu'il n'est pas nécessaire d'exposer au long le contenu de la seconde partie.

Il suffit de dire, qu'on y trouve les précautions qu'on doit prendre & les mesures qu'on doit garder, dans la correction de son prochain; savoir, qu'elle se fasse avec circonspection, avec prudence, avec modestie, & avec douceur. Qu'on ait égard à l'âge, à la dignité, & à l'autorité de ceux qu'on veut reprendre. Que les défauts qu'on censure soient connus & avérés; qu'on témoigne

en avoir de la compassion. Qu'on demande le secours de Dieu, afin que ces rémontrances soient efficaces. Que si l'on est tombé dans les mêmes fautes, que celles qu'on reprend, on l'avoüe, & qu'on paroisse en être affigé. Qu'on employe les termes les plus affectueux qu'on pourra. Qu'on donne ces charitables avis, dans un lieu & un tems commode; par exemple, lors que celui qu'on veut corriger recherche notre amitié, & nos bons offices, & qu'il a besoin de notre secours. Que si la première admonition est inutile, ou même excite la colère de celui à qui elle est adressée, le Prince conseille, qu'après avoir appelé une autre personne, on fasse une nouvelle tentative, & si l'on n'avance rien, qu'on implore l'autorité du Magistrat. Le Prince ajoute, que le devoir des Chrétiens est de recommander à Dieu, par leurs prières, la correction des vices, qu'on remarque dans les autres hommes.

Il paroît par les Ordonnances d'Ernest dont j'ai donné le précis, que tous ses sujets avoient ordre de reprendre les méchans, & afin qu'on pût les réprimer plus facilement, il avoit établi, dans toutes les villes, & dans tous les villages, des *Observateurs*, lesquels, à l'insû de la multitude, étoient obligés par serment de découvrir aux Ministres de l'Eglise & aux Juges tous les crimes, & les excès
qui

qui leur étoient connus. Et ceux-ci devoient tâcher de ramener les vicieux à leur devoir, & faire punir les scélérats, afin que par leur exemple, ils ne corrompissent pas les autres, & ne les entraînaient pas dans l'abîme de la perdition.

On donnoit la charge d'Observateur à des personnes d'une honnête famille, qui avoient été bien élevés, & dont la probité étoit reconnue. Ils devoient s'informer avec soin de la conduite des autres, & ne pas prêter l'oreille à de faux rapports, & à des contes faits à plaisir. Lors qu'ils savoient, que quelqu'un avoit commis, par imprudence, ou par foiblesse, quelque faute dont il témoignoit de la douleur, le Prince vouloit, qu'on ne le dénonçât pas d'abord, mais qu'on l'en reprît avec douceur, & avec humanité, qu'on l'exhortât de se conduire plus prudemment à l'avenir, & qu'on ne déferât aux Juges, que les actions qui procédoient d'une malice opiniâtre & délibérée.

Ernest ordonnoit, que les Observateurs gardassent le silence, & qu'ils ne donnassent pas de mauvais exemples. Il les consolait en cas que les méchans leur fissent sentir les effets de leur indignation, les assurant, que s'ils s'aquitoient fidèlement de leur emploi, ils mériteroient sa bienveillance, & attireroient sur eux la bénédiction de Dieu, outre la sa-

tisfaction que leur donneroit une bonne conscience.

Leur devoir étoit d'avoir un rôle des personnes, dont ils étoient chargés d'observer les mœurs. Il falloit qu'ils y écrivissent les choses que la renommée leur avoit apprises touchant ces gens-là; les fautes qu'ils avoient commises, & sur les quelles on devoit leur faire des admonitions. Et lors que l'on changeoit d'Observateurs, on remettoit ce rôle entre les mains du Juge, qui devoit le conserver.

Ils jouissoient de plusieurs privilèges. Dans quelques lieux ils étoient exempts de diverses charges, & on leur conféroit des Emplois honorables, lors qu'ils venoient à vacquer, comme on peut le voir dans une Instruction adressée aux Pasteurs, & datée de Fridenstein le 21. Octob. 1664.

Les personnes qui connoissoient ces Observateurs, les regardoient de travers, & fuyoient, autant qu'ils pouvoient leur conversation, & leur compagnie. Mais ce sage Prince les avoit pris sous sa protection, afin que ce salutaire établissement subsistât, malgré la fureur du Démon, & de ses supots.

Enfin Ernest créa une compagnie de Juges, qui s'assembloient quatre fois l'an, & à qui les Observateurs dénonçoient les vices, les scandales, les péchés, & les crimes, dont

dont ils avoient connoissance. Elle étoit composée de six Assesseurs, dans les grandes villes; & dans les moindres, de quatre. Non seulement les Observateurs, mais aussi tous les Citoyens étoient obligés de rapporter à cette Compagnie les dérèglemens qui leur étoient connus.

On donnoit cet Emploi à des personnes, qui étoient recommandables par un zèle chrétien, par l'intégrité de leur vie, & par une conduite irréprochable; qui ne pouvoient être accusés d'aucun vice, d'avarice, d'usure, de débauche, d'ivrognerie, ni d'intempérance; A qui d'ailleurs les bonnes grâces ou l'aversion des Mondains étoit indifférentes, & qui n'avoient en vue que de s'acquiter de ce qu'ils devoient à Dieu, & de remplir les fonctions de leur charge; Des gens sages, modestes, & qui enfin avoient le don de garder religieusement le secret.

Leur devoir étoit d'écrire exactement dans un Registre ce qu'on leur rapportoit, sans marquer le Nom du Délateur; de rechercher avec soin la vérité des dénonciations; de ne prendre connoissance d'aucun procès; de faire toutes choses sans haine, sans envie, sans colère, sans orgueil, & d'observer un bon ordre dans leurs procédures.

Ils devoient aussi renvoyer aux Tribunaux Ecclésiastiques, ou Politiques les causes

qui étoit de leur Jurisdiction ; distinguer la vérité d'avec le mensonge ; n'avoir point d'égard aux raports qu'on faisoit sur le récit des autres : prendre garde, si les dénonciateurs n'agissoient pas par un mauvais principe, & supprimer les acufations qui en étoient l'effet. En un mot, tout ce qu'ils faisoient en qualité de Juges devoit se rapporter à l'amendement de leur frères. Que si la correction étoit inutile, il faloit qu'ils préférassent la gloire de Dieu, & le salut commun à l'amitié qu'ils avoient pour les particuliers, & qu'ils châtiaffent, dans la nécessité, sans aucuns égards humains, le scandale & le crime.

Ernest avoit donné pouvoir à ces Juges d'infliger les peines de l'emprisonnement & des amendes ; en sorte pourtant, que celles-ci ne pouvoient excéder deux florins, & qu'on ne pouvoit être détenu en prison, que quatre jours. Les autres peines devoient être ordonnées par le Magistrat, suivant l'énormité des crimes.

Ces Juges avoient acoûtumé de citer devant eux, de tems en tems, tous les Citoyens, excepté les femmes ; Et l'on demandoit séparément à ceux qui comparoissoient, s'ils avoient connoissance de quelque scandale.

Le but de ce châtiment étoit, 1. De ramener les pécheurs dans le chemin de la vertu.

2. D'em-

2. D'employer l'argent des amendes à des usages pieux, savoir à l'entretien des Maîtres d'Ecole pauvres, & des autres nécessaires, les Juges n'en pouvant pas profiter. Toutes les années on nommoit des Commissaires, qui leur faisoient rendre compte de ces sommes.

Cependant je suis obligé de dire ici, qu'à cause de l'imprudence de ces Juges, Ernest ne rétira pas tout le fruit qu'il espéroit de ce saint établissement.

Les Officiers des Villes & des Villages, les Sénateurs, les Secrétaires n'étoient pas bien éclairés des lumières de la parole de Dieu. Plusieurs d'entr'eux étoient adonnés au gain deshonnête, à la médifance, aux excès du boire & du manger; ils mêloient dans leurs discours plusieurs obscénités; leur famille étoit souillée de divers vices. Ils négligeoient, & oublioient les ordres du Prince. Ils n'avoient point de zèle pour la gloire de Dieu, ni pour le salut du peuple. Souvent, sous prétexte de piété, ils tâchoient d'affouvir leur vengeance & leur ressentiment. Ainsi par leur faute cette sainte institution fut abandonnée. En divers lieux il en reste encore quelque ombre, mais on n'en trouve nulle part la réalité.

Au reste, lors qu'on savoit que quelqu'un étoit coupable d'un grand crime, on

lui interdisoit la Communion. Et cette coutume dure encore. Il n'étoit admis à la Sainte Table, qu'après qu'il avoit donné des marques certaines d'une sincère repentance, de peur qu'il n'atirât sur lui les jugemens de Dieu, en participant à la S. Cène. On l'obligeoit à confesser en public son crime, & à demander pardon de la faute par laquelle il avoit scandalisé l'Eglise. Il étoit ensuite reçu au nombre des fidèles, par le Ministre qui l'exhortoit de ne plus retomber dans son péché.

Cette pratique aproche, en partie, de celle de la primitive Eglise, qui l'avoit introduite avec beaucoup de raison. Car les pénitences publiques, si l'on les regarde, non pas comme des peines, mais comme des remèdes utiles pour la guérison des maux de l'ame, & lors qu'elles sont exercées par les Ministres sans passion, ne peuvent qu'être très-salutaires aux Chrétiens.

D'ailleurs, les Pasteurs des Villages devoient marquer dans un livre le nombre, l'âge, le naturel, de ceux qui étoient dans chaque Maison du lieu, & les progrès qu'ils faisoient dans la doctrine céleste. Et les Ministres avoient toujourn moyen de les instruire, & de les corriger, pourvû qu'ils obéissent aux ordres du Prince.

Si

Si quelqu'un, par exemple, étoit obligé de présenter un enfant en batême, s'il vouloit entreprendre un voyage, acheter une Maison, ou une Métairie, être reçu au nombre des Citoyens, ou se marier; apprendre un Art, ou un métier, le Pasteur avoit ordre d'examiner auparavant sa capacité, & sa confiance, & lors que cet homme n'avoit pas assez pésé la chose dont il s'agissoit, il falloit que le Ministre lui donnât de nouvelles instructions à cet égard.

Ceux qui étoient tout à fait ignorans dans la science du salut, étoient punis, ou sur leur corps ou sur leur bourse, parce que le Prince les jugeoit extrêmement coupables, d'avoir négligé l'observation de ses Loix, & de celles de Dieu.

Il avoit aussi fait des Ordonnances, qui concernoient la Religion Chrétienne en général, & qui étoient communes aux paisans, au peuple, aux Citoyens de condition honnête, & aux Gentilshommes. Elles portoient un commandement exprès d'obéir à la Discipline Ecclesiastique, & enjoignoient aux Pasteurs de faire comparoître dans leur Assemblée toutes sortes de personnes; sans avoir égard à leur rang, & à leur Dignité, afin qu'on pût procurer leur salut éternel.

Lors que quelqu'un refusoit opiniâtement de déférer aux exhortations des Pasteurs,

fteurs, il faloit qu'ils le dénonçassent au Confistoire supérieur, où il devoit se présenter. Et le Prince avoit prescrit aux Pasteurs, comment ils devoient se conduire, en ces occasions, envers ceux qu'on condamnoit par contumace, représentant en même tems l'énormité du crime qu'on commettoit en n'obéissant pas à leurs citations. Le Prince qui se trouvoit souvent dans ces Assemblées, leur imposoit une amende, & maintenoit toujours l'autorité des Pasteurs, & la Discipline Ecclésiastique.

Il y avoit, au reste, plusieurs occasions, où les Pasteurs exhortoient en particulier ceux qui étoient commis à leurs soins. Car il étoit porté par une Ordonnance d'Ernest, que toutes les personnes qui désiroient de s'approcher de la Table du Seigneur, huit jours auparavant devoient déclarer leur dessein au Confesseur, qui étoit obligé d'écrire leur Nom, dans un certain livre, afin que chacun fût instruit de l'importance de cette sainte Action.

Puis le vendredi, ils devoient assister au service divin qui se faisoit dans le Temple, & enfin confesser leurs péchés au Pasteur. Le Confesseur avoit ordre de s'informer de la vie & des mœurs de ceux qui faisoient leur Confession, & s'ils découvroient leurs fautes avec des marques d'une sincère repentance,

ce,

ce, le Pasteur devoit leur donner ses avis là-dessus, implorer avec eux la grace de Dieu, & les recommander à sa miséricorde.

Ernest, à la fin de son Ordonnance Synodale de l'année 1645. enseignoit aux Ministres de la parole de Dieu, par quel moyen ils pouvoient s'acquiescer de leur devoir, conserver une conscience pure, & conduire les hommes au chemin du salut.

A l'égard des péchés, que celui qui les avoit commis n'avoit pas découverts, le Prince vouloit qu'on se conduisît avec une prudence chrétienne. Car il ordonnoit qu'en décrivant ces péchés, on n'entrât pas dans un détail, qui pût faire conoître celui qui en étoit coupable, de peur qu'on ne causât son endurcissement, qu'il ne conçût quelque ressentiment contre le Pasteur, & qu'on ne violât le droit naturel, qui nous oblige *de ne pas faire aux autres, ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent.*

Le Prince vouloit de plus, que le Pasteur, après qu'on lui avoit rapporté, qu'un particulier de son troupeau, avoit commis un crime qui n'étoit pas connu du public, considérât d'un côté si le délateur étoit un homme d'une honnête condition, & d'une probité reconnue, & qu'il l'avertit des peines dont Dieu menace les calomnieurs, & ceux qui pour satisfaire leur passion, & leur ressentiment,

por.

portent de faux témoignages contre leurs frères.

A l'égard de l'acufé, le Pafteur devoit prendre garde fi c'étoit un homme d'une vie réglée, ou non, & fonder fa confiance; l'exhorter à reconnoître fon péché; en exagérer l'énormité; lui dire tout ce qui étoit capable de l'amener à la repentance; en un mot, ne rien négliger pour le mettre dans la voye du falut.

Lors que quelqu'un, de fon propre mouvement, découvroit au Pafteur fes péchés, avec des marques d'un fincère déplair, le Prince ordonnoit que celui-ci l'enfevelit dans un éternel oubli. Il vouloit auffi que les Pafteurs fifsent tout ce qu'ils pourroient pour terminer les procès. S'ils ne pouvoient pas acorder les parties, ils devoient les exhorter de foutenir leur droit fans aigreur, & fans avoir du reflentiment les uns contre les autres, & exclure de la Table du Seigneur les plaideurs opiniâtres, & ceux qui aimoient les procès.

Le Prince enfuite exhorte les Pafteurs de réfléchir fur les paroles fuivantes de *Selnecker*, pieux Théologien, & de fuivre fes confeils; *Que les Ecclefiastiques*, dit il, *foient doux, qu'ils tirent de bonnes paroles d'un cœur pur. Si elles n'avancent rien, il faut qu'ils n'épargnent perfonne. Qu'avec ardeur* &
cou-

courage ils fassent resonner les tonnerres de la Loi, afin d'étonner la conscience des impies, & de les ramener de leurs égaremens. Pour bien exercer cet emploi, il est requis que les Pasteurs soient habiles, fideles & pieux, invoquant perpétuellement le S. Nom. de Dieu, afin qu'il gouverne leur cœur, & leur langue, & que tout ce qu'ils pensent, disent, & enseignent, soit agréable au Seigneur, & salutaire à toute l'Assemblée des saints. Celui qui s'acquie exactement de ces devoirs, mérite la charge de Pasteur. Que si quelques insolens se soulevent contre lui, à cause de sa doctrine, & de ses corrections, l'honneur qu'il a d'être élevé à un si noble Emploi, & le témoignage de sa bonne conscience doivent le consoler, & il peut tenir ce discours: Je n'ai rien entrepris qui fût indigne d'un fidele Pasteur de l'Evangile. Je n'ai rien fait contre la volonté de Dieu, ni rien commencé sans avoir imploré son assistance. J'ai annoncé sa parole à mes auditeurs, dans le dessein de procurer leur salut éternel, comme je desire le mien. Tous ceux qui sont dans cette sainte disposition meneront toujours une vie juste & heureuse, quoi qu'ils soient haïs de tout le Monde, à cause de la doctrine qu'ils prêchent; Car on n'a pas sujet de les blamer, puis qu'ils n'enseignent que les verités de l'Evangile.

Enfin le Prince rapporte un Conseil de Polycarpe Liferus, dont voici les paroles, Jé-
sus.

Jesus-Christ enseigne aux fidèles Ministres de sa parole, d'imiter les prudens Médecins, qui voulant guérir quelque mal, n'emploient pas d'abord des remèdes violens, mais tâchent auparavant de soulager le malade par des médicamens qui ne puissent pas nuire à la nature. Que si par cette voie ils n'avancent rien, alors ils se servent de remèdes plus forts. Le Ministre de l'Evangile doit tenir la même conduite.

Le soin qu'Ernest prit pour l'établissement du Collège d'Hunnius est une preuve convainquante que ce Prince avoit fort à cœur l'avancement du règne de Jésus-Christ. Ce Collège avoit été imaginé par *Michel Hunnius*, Surintendant de Lubec, qui l'avoit proposé & recommandé aux Princes Evangéliques de l'Europe, dans un livre dédié en 1623. à *GVSTAVE ADOLFE*, Roi de Suède, & à *JEAN GEORGE*, Electeur de Saxe.

Ce Théologien leur remontreroit, que dans la vie humaine, lors qu'il s'agit de quelque affaire d'importance, on choisit des personnes habiles pour délibérer là-dessus. Que les Rois consultent leurs Ministres d'Etat, & leurs Conseillers. Que les Sénateurs connoissent des causes civiles, les Consistoires des Ecclésiastiques. Qu'il n'y a point de différent, qui ne soit décidé par un certain nombre de Juges; Que cependant les Evangéliques n'ont érigé aucun Tribunal pour terminer

nèr les Controverses de la Religion. Ce qui semble marquer que l'on méprise les plus considérables interêts, que les hommes puissent avoir sur la Terre.

Pour remédier à ce mal, Hunnius jugeoit qu'on devoit construire un grand édifice, & y entretenir un certain nombre de pieux & savans Théologiens, qui étant délivrés de toutes sortes de soins, touchant les biens du Monde, auroient de gros gages pour vivre honorablement.

Hunnius disoit qu'on devoit assigner à chacun d'eux mille écus de pension, & qu'il faisoit les pourvoir d'une Bibliothèque choisie. Que ce Collège devoit être composé de douze, ou pour le moins, de dix Théologiens célèbres, dévots, laborieux, d'une humeur douce, attachés à la saine Théologie, & qu'à chacun d'eux on devoit joindre un Ecolier studieux, industrieux, robuste, doué de toutes sortes de vertus, & éloigné de tous les vices de la jeunesse.

Il vouloit que ces Ecoliers fussent parfaitement le Latin, le Grec, l'Hébreu, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire Ecclésiastique, les beaux-Arts, & qu'ils fussent exercés dans la dispute. Que toutes les semaines l'un d'eux récitât un discours sacré sur la chaire, en présence des Docteurs, qui feroient des remarques sur son action. Que tous

D

les

les mois il y eut une Dispute, dans laquelle l'Ecolier repondroit, & le Docteur présideroit, & que quelque-fois celui-là fit le personnage de Président. Que tout ce qui se feroit dans le Collège fût laissé à la méditation, & à la décision des Ecoliers, & corrigé ensuite par les Théologiens, qui tâcheroient de se rendre habiles dans les matières qu'ils seroient obligés de traiter dans le Collège. Que surtout ils s'attachassent à la lecture de la Bible, des Ecrits des Pères, & des doctes Théologiens. Qu'ils fissent des lieux communs, où il y eut divers titres, & qu'ils y rangeassent les points de Controverse, les Hérésies, l'Histoire Ecclesiastique, le Gouvernement de l'Eglise, les Decrêts des Conciles, la doctrine morale, les cas de conscience, & diverses autres choses.

De cette manière ce Collège seroit un séminaire fertile en hommes très-savans, qui pourroient remplir dignement les plus difficiles & les plus importantes charges de l'Eglise, & des Académies. Car ce célèbre Docteur voyoit que de son tems en Allemagne la barbarie croissoit parmi les Evangéliques, de sorte que les personnes riches croyoient qu'il leur seroit honteux, de s'adonner aux saintes lettres. Ainsi l'on en laissoit le soin aux pauvres.

Hun.

Hunnius espéroit que les Théologiens de ce Collège enrichiroient l'Eglise de plusieurs excellens Ouvages. Et certes on a remarqué jusqu'ici combien sont utiles au public les Sociétés des Savans, & combien de doctes Ecrits ils ont mis au jour, joignant ensemble leurs lumières, & leurs connoissances. Par exemple les *Centuries de Magdebourg*, & les *Journaux des Savans* qu'on imprime à Leipzig & ailleurs, ne méritent-ils pas l'aprobation de tous ceux qui les lisent?

De plus une semblable Société, léteindroit plusieurs controverses qui déchirent les Eglises des Protestans, & remédieroit à plusieurs autres inconveniens.

Ainsi il importe de représenter les soins qu'Ernest prit pour faire goûter cet établissement. Le principal but de ce Prince étoit que l'on défendit les Fidèles qui composent la véritable Eglise, contre leurs ennemis publics. Qu'on terminât les querelles & les différens intestins, & que du consentement des Princes Protestans, l'on donnât à cette Société la direction & l'inspection des Eglises, & des Ecoles, avec le droit de censurer les Ecrits de Théologie.

Voilà pourquoi, en 1670. Ernest dépêcha aux États du Nord le Prince ALBERT son fils, accompagné de *Verpoorten*, très-excellent Théologien, de Jean Balthazar de *Gabel*.

koven, & de L. Jérôme *Bruckner*, Secrétaire d'Etat.

ALBERT arriva le 7. du même mois à *Wolfenbüttel*, & recommanda cette affaire aux Ducs de ce Nom. Ces Princes, aussi bien que tous leurs Conseillers, approuvèrent le dessein d'Ernest. Mais parce qu'en ce tems-là il s'étoit élevé des troubles en Allemagne, & que les Ducs avoient quelque différent avec la Maison de Brandebourg, on ne put rien conclure sur ce sujet.

De *Wolfenbüttel*, Albert se transporta à *Gottorp*, où il conféra touchant ce projet avec le Prince CHRISTIAN ALBERT, qui trouva que cet établissement étoit très-salutaire pour la propagation de la foi chrétienne, & pour le maintien de la concorde. Mais qu'il falloit auparavant savoir quel seroit là-dessus le sentiment des Rois du Nord.

Au mois de Mai Albert se rendit à *Copenhague*, où l'on loua beaucoup la piété d'Ernest, & l'intention qu'il avoit d'établir cette Société. Mais on ajouta que la chose requeroit une grande prudence, & une exacte circonspection, le Roi voulant la communiquer aux autres Princes de l'Empire, & sur-tout au Roi de Suède, & que lors qu'il fauroit leur avis, il diroit aussi le sien.

Albert fut reçu à *Stockholm* avec beaucoup d'honnêteté. Sa proposition ayant été

été examinée dans le Conseil du Roi CHARLES, y fut unanimement approuvée. Sa Majesté donna de grandes louanges au zèle qu'Ernest faisoit paroître en cette occasion, & Elle lui écrivit une lettre par laquelle le Roi promettoit de faire tous ses efforts pour féconder les pieux desseins de ce Prince.

Balthazar *Mentzer*, & les Théologiens de *Giesse*, dans la même année, par le commandement d'Ernest, donnèrent leur jugement touchant cette Société, & dans cet Ecrit ils exposèrent avec beaucoup de savoir les raisons pour & contre cet établissement.

Pendant que le Prince vacquoit avec tant d'ardeur aux affaires de la Religion, il ne négligeoit pas les Civiles. Plusieurs Souverains ont plus à cœur leurs avantages particuliers, & l'affermissement de leur autorité, que le bien de leurs sujets. Mais Ernest, dans le gouvernement de ses Etats, se proposoit une fin plus noble & plus digne d'une grande ame.

Il ne suivoit dans son administration que les règles de la Loi de Dieu, & les maximes d'une politique chrétienne.

Il paroît par ses Ordonnances qu'il connoissoit parfaitement les devoirs des Souverains, & il faisoit voir dans toute sa conduite qu'il en remplissoit avec soin toutes les fonctions.

Comme un Père de famille, disoit - il dans une de ces Ordonnances, ne doit pas seulement pourvoir aux besoins de ses enfans, par rapport à la vie présente, mais qu'il est aussi tenu de les instruire dans la doctrine du salut; Ainsi un Prince doit non seulement procurer la sûreté & le bonheur temporel de ses peuples, mais aussi contribuer, autant qu'il peut, à leur avancement dans la piété, & dans la connoissance de la doctrine céleste, pour la plus grande gloire de Dieu. Voilà pourquoi, dans la S. Ecriture le devoir des Princes est exprimé par ces paroles: Qu'ils sont tenus de juger leur peuple dans la justice, de défendre celui qui est opprimé, de soulager le pauvre, & de le délivrer des mains de l'impie; de récompenser les gens de bien, & de punir les méchans. Et comme les arbres verts fournissent de l'ombre & des alimens aux bêtes; Ainsi le Prince doit pourvoir à la subsistance & aux besoins de son peuple, sur-tout à son instruction & à sa correction. Ensorte que non seulement le Magistrat serve l'Eternel, avec une crainte religieuse, & garde tout ce qui est écrit dans la Loi de Dieu, mais aussi qu'il tâche de faire fleurir la piété parmi ses sujets. Qu'il établisse dans les Eglises, & dans les Ecoles des personnes habiles, & pieuses; & qu'à l'exemple du Roi Darius, il ordonne à tout le Monde d'honorer, & de craindre Dieu. Qu'il fasse tout ce qui dépend de lui pour réprimer les pé-

chés,

chés, & les vices, qu'il châtie avec rigueur ceux qui sont incorrigibles, & qu'il établit la tranquillité & la sûreté dans ses Etats. Car Dieu a donné la puissance souveraine au Magistrat, comme le dit un Docteur de l'Eglise, afin qu'il favorise, & qu'il apuie les bons desseins de ses sujets; qu'il leur ouvre le chemin du Paradis, & que les Royaumes de la terre servent au Royaume des Cieux.

Ainsi Josué prit soin d'instruire les Anciens du peuple d'Israël; David enseigna ses sujets, comme s'il eut été leur Pasteur, & leur Prélat. Venez à moi, dit il, obéissez-moi, & je vous apprendrai à craindre Dieu. Samuël étoit le Juge des Israélites, & cependant il leur parloit des choses divines. Le Roi de Ninive ayant indiqué un jour de Jûne, & de pénitence, se leva de son Trône, quitta la pourpre, mit un habit de deuil, s'assit sur la cendre, & excita par son exemple ses sujets à imiter sa repentance. Ezéchias par un Ecrit public adresse cette exhortation à son peuple: Vous enfans d'Israël retournez à l'Eternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, & il retournera vers ceux d'entre vous qui sont échappés des mains des Rois d'Assirie. Afa assembla tout Juda, & tout Benjamin, & par son ordre ils renouvelèrent l'alliance que Dieu avoit traitée avec leurs pères, s'étant engagés à craindre l'Eternel de tout leur cœur; tellement qu'ils

devoient faire mourir tous ceux qui ne le recher-
cheroient point, tant les petits, que les grands,
tant les femmes, que les hommes. Jostias fit la
même chose. Il convoqua tous les habitans de
Jerusalem, & tous les hommes de Juda, les
Sacrificateurs, les Lévites, & tout le peuple,
depuis le plus grand, jusqu' au plus petit, & on
l'entendit, eux l'entendant, toutes les paroles du li-
vre de l'alliance. Et le Roi promit devant
l'Éternel, qu'ils le suivroient, & garderoient
ses commandemens de tout leur cœur, & de
toute leur ame. De même, après la captivité
de Babilone, les Principaux & les Chefs du
peuple s'assemblèrent, & s'obligèrent avec
serment de marcher dans la Loi du Seigneur.

La piété d'Ernest paroissoit non seule-
ment dans les instructions qu'il donnoit aux
Souverains, mais aussi dans toute sa conduite.
Il choisissoit pour ses Conseillers, d'excellens
personnages, qui étoient recommandables
par leur fidélité, & par leur habileté dans le
manement des affaires d'Etat, & il ne conféroit
ces Emplois qu'à ceux qui régloient toutes
leurs actions sur la Loi de Dieu. Et lors
qu'il n'en trouvoit pas dans ses Terres, il les
appelloit d'ailleurs. Ernest leur donnoit des
marques très-obligeantes de sa bien-veillance,
& eux le servoient avec ardeur, & avec afe-
ction, & l'honoroiert avec tout le respect
qui lui étoit dû. Ils prenoient un extrême
plai-

plaisir de témoigner leur fidélité à un Prince si bon, si pieux, & si reconnoissant des services qu'ils lui rendoient.

C'est avec ces Ministres qu'il prenoit de justes mesures pour procurer le salut de son peuple, & pour le rendre heureux, & suivant leurs Conseils, il publia des Loix très-utiles à ses Sujets.

Il témoignoit de l'aversion pour les hommes rusés, pour les trompeurs, pour les bouffons, & sur-tout pour ceux qui n'avoient ni foi, ni Religion. Lors qu'on lui faisoit quelque raport pour noircir la réputation d'un autre, il avoit accoutumé de mander celui qui étoit accusé, & il ordonnoit au délateur, de soutenir, en sa présence, que ce qu'il avoit avancé contre lui étoit véritable. Et s'il ne pouvoit pas le prouver, le Prince lui commandoit de quitter sa Cour.

Quoi qu'il aimât & estimât fort ses Ministres, il ne permettoit pas néanmoins qu'à son insû ils décachetassent les lettres qu'on lui avoit écrites. Il vouloit lui-même les ouvrir pour être informé le premier de ce qu'elles contenoient.

Ses principaux Ministres étoient George *Franzk* Silésien, célèbre Jurisconsulte, dont on peut voir la vie dans l'histoire de Gotha, composée par *Sagittarius*. *Franzk* étant décédé, en 1659. Guillaume *Schræder* de Salzung, qui

qui étoit aussi un savant Jurisconsulte, & Ambassadeur des Duës de Saxe dans l'Assemblée tenue à Francfort, en 1658. remplit sa place. Celui-ci mourut en 1663. & son successeur fut Voit Louis de *Seckendorf*, personnage très-illustre par sa noblesse, par son savoir, par sa prudence, & par les grands services qu'il a rendus à l'Eglise, aux Cours de Gotha, de Zeitz, de Dresde, & de Brandebourg. Son Eloge a été composé par Bæcler, dans son livre intitulé, *Museum*. Quant aux autres Ministres d'Ernest, on en trouve la liste, & le caractère dans l'Itineraire de Constantin Germain, où il leur donne les louanges qui leur sont dues.

Dans la police, le premier soin d'Ernest étoit de corriger les mœurs de ses sujets, & de les faire vivre suivant les Loix de la nature, & de la justice; ou plutôt, de les porter à témoigner par leurs actions qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils croyoient à l'Evangile de Jésus-Christ.

On ne peut réfléchir sur les saintes Ordonnances qu'Ernest publia, & sur les pieux devoirs qu'il y recommande, sans être convaincu qu'elles avoient été dictées par un cœur embrasé de l'amour de Dieu, & de celui du prochain. La postérité l'appellera, avec raison, le *Dictateur perpétuel de la probité, & de la vertu*, lors qu'elle considérera les Loix qu'il

qu'il fit contre les imprécations, les blasphèmes, la luxure, l'ivrognerie, la débauche, les querelles, les duëls, les fraudes, le libertinage, & contre toute sortes d'excès; & les peines qu'il ordonna contre les scélérats, afin de détourner les autres de suivre leur exemple.

Il est vrai, qu'à cause de l'extrême corruption du siècle, il ne pût pas extirper tous les vices de ses sujets, mais il fit tous ses efforts pour en arrêter le cours, & pour rendre son peuple sage, & vertueux.

Jean Ernest *Schadius*, Recteur du Collège de Schleusing dans l'Oraison funèbre d'Ernest, parle de ses Ordonnances en ces termes: *L'Amour paternel que ce Prince avoit pour ses sujets paroît principalement dans les Loix qu'il fit pour régler l'ordre qu'on devoit observer dans le culte divin, dans l'administration de la justice, dans le jugement des procès; dans celles qu'il publia pour contenir dans le devoir les Ministres de l'Eglise, les Politiques, les Pères, les Mères, les Enfants, les Artisans, les Ouvriers, les Serviteurs, &c. Il publia des Loix somptuaires pour défendre le luxe. Il ordonna que personne ne trompât son prochain, qu'on ne dissipât inutilement son argent, qu'on ne le transportât hors de ses terres, & que chacun vécût dans la modestie, dans la frugalité, dans la sobriété, & dans la vertu. Par une Ordonnance touchant les mendiants, il vouloit qu'on*
pour

pourvût à la subsistance des pauvres, & que l'on empêchât ceux qui pouvoient travailler de vivre dans l'oïveté.

Il assistoit très-souvent aux Conseils, où l'on décidoit les causes civiles, & les Ecclésiastiques, & où l'on traitoit des choses qui pouvoient être avantageuses à ses sujets. Avant que les Juges prononçassent leur jugement sur les affaires d'importance, il vouloit qu'on l'en informât, & il les examinait lui-même.

Il n'avoit garde de prêter l'oreille à ces corrupteurs des Princes, qui disent que le Souverain doit se décharger du gouvernement sur des Conseillers, prudens, & habiles, qui sont tenus d'en répondre, & que pour lui, on ne peut pas trouver mauvais s'il passe son tems dans les plaisirs, laissant aux autres l'embarras & la peine des affaires.

Ernest étoit persuadé que Dieu ne l'avoit élevé dans ce poste éminent, que pour conduire lui-même ses sujets, & qu'un jour il seroit tenu de lui rendre compte de son administration.

Comme il désiroit de connoître l'état de ses Principautés, quelque-fois il les parcourroit tout seul, sans se faire connoître. Il s'entretenoit avec des gens de la plus basse condition, & leur demandoit de quelle manière ceux qui leur commandoient s'acquitoient de leur

leur

leur emploi? quelles étoient leur bonnes ou mauvaises qualités?

Chacun de ses sujets pouvoit lui-même s'adresser au Prince, pour implorer sa justice. On ne les empêchoit pas de s'approcher de lui, & il les écoutoit avec une bonté paternelle. Il recevoit lui-même leurs Requêtes, & lors que leurs demandes étoient justes, ou qu'il pouvoit les leurs accorder, il ordonnoit que sans delai, on leur donnât satisfaction.

Comme il souhaitoit que personne n'eut sujet de se plaindre, il prenoit de grandes précautions pour empêcher, que sous couleur de droit, ou sans connoissance de cause, on ne condannât pas les innocens. Il croyoit d'ailleurs, que lors qu'il s'agissoit d'infliger des peines, il faloit toujours pancher vers l'avis le plus doux, parceque les soupirs & les larmes de ceux qu'on punit sans l'avoir mérité, atirent sur les Juges la malédiction, & les fieux de Dieu.

C'est pourquoi, il vouloit lui-même prendre connoissance des causes criminelles, aussi bien que des civiles, & il ne s'en rapportoit pas aux lumières des autres. Ainsi personne ne pouvoit gagner son procès, en corrompant les Juges. Et les Grands qu'on avoit gagnés par des présens n'avoient pas moyen de favoriser des demandes injustes.

Que

Que s'il arrivoit que des Juges ayant succombé à la tentation de recevoir de l'argent, ou quelque libéralité des parties, eussent soutenu une mauvaise cause, il les en punissoit sévèrement.

Il ne pouvoit pas souffrir les chicanes, & il chassoit du Barreau ceux qui s'en servoient, témoignant de la bienveillance aux Avocats, & aux Juges, qui s'acquitoient de leur emploi, avec fidélité, & avec honneur. Lors qu'on demandoit un delai, pour avoir le sentiment de quelques habiles Jurisconsultes, ou d'une Académie touchant une question de Droit, il l'accordoit. Mais il détestoit les longueurs des procès, jugeant que c'étoit un abus qu'il falloit corriger, & qu'on devoit expédier promptement les parties.

Chaque semaine il avoit marqué un jour, auquel accompagné d'un de ses Fils, il visitoit les Cours de justice. Lors qu'il y étoit, il lisoit lui-même les Requêtes de ses sujets; il pésoit leurs causes; il les faisoit enrégistrer, & il signoit les sentences qu'on avoit données. Il étoit si infatigable lors qu'il s'agissoit de rendre justice, que souvent quand il sortoit des Assemblées des Juges pour aller dîner ou souper, il y retournoit, si on lui présentoit une nouvelle Requête.

Les choses que j'ai dites font voir qu'Ernest n'étoit pas du nombre de ces Princes qui
sa-

savent faire de bonnes Loix , mais qui se réservent le droit de les violer , quand bon leur semble. Il étoit lui-même en bon exemple à ses sujets , & par la régularité de sa conduite & par la sainteté de ses mœurs il leur montrait le chemin de la vertu & de la piété. Il rapportoit tous ses Conseils à la gloire de Dieu , & à l'avancement du règne de Jésus-Christ.

Il savoit très-bien , dit Cokier , que les Princes étant postés dans un lieu éminent , sont exposés à la vue d'une infinité de personnes , qui observent toutes leurs démarches , & qui donnent à leurs actions les louanges & le blâme qu'elles méritent. C'est pourquoi , le Prince de l'éloquence Romaine disoit , que tels que sont les Souverains , tels sont aussi leurs sujets. Si l'on a remarqué dit encore Cokier , que le Palais du Grand Constantin étoit semblable à un Temple , on peut assurer la même chose de la Cour d'Ernest.

Le matin dès qu'il étoit levé , il employoit quelques heures à la prière , & à la lecture de la Bible. Puis il faisoit ses dévotions publiques dans l'Assemblée des fidèles. Il n'y avoit aucune affaire , quelque importante qu'elle fût , aucun voyage , quelque nécessaire qu'il pût être , aucun divertissement , aucun intérêt , qui pût le détourner de ces saints devoirs.

Il vou-

Il vouloit que ses Conseillers & ses Courtisans rendissent à Dieu le même culte qu'il lui rendoit, qu'ils menassent une vie pure & régulière, qu'ils s'acquittassent de tout ce qu'ils devoient à Dieu & aux hommes, les y portant & par ses exhortations, & par son exemple.

Les vanités, les plaisirs illicites, les Jeux de hazard, la Comédie, les débauches, la flaterie, la calomnie, la médifance, l'envie, les querelles, les fraudes, étoient bannies de sa Cour. Tous ceux qui s'abandonnoient à des excès & à des divertissemens criminels avoient ordre de s'éloigner de sa présence.

Mais les plus rares, & les plus excellentes vertus, savoir la piété, la probité, l'intégrité, la sobriété, la tempérance, l'amour mutuel, la sincère amitié, le désir de rendre à son prochain de bons offices, avoient établi leur demeure fixe dans son Palais.

Il croyoit que les Bouffons, les Turlupins, & ceux qui contrefont les fous étoient *le deshonneur de la Cour d'un Prince*. Et il soutenoit que ceux qui se divertissoient de leurs sottises, de leurs méchants mots, de leurs obscénités, & des discours insolens qu'ils ont accoutumé de tenir, étoient indignes de porter le Nom de Princes Chrétiens. Il savoit que chacun doit rendre compte à Dieu de toutes ses paroles, & du tems qu'on perd à en-
ten-

rendre les impertinences de ces sortes de gens.

Les Courtisans mondains prétendent que les Souverains peuvent, sans crime, prendre des divertissemens de cette nature, pour se délasser de leurs importantes occupations. Mais Ernest étoit trop sage & trop pieux, pour écouter de semblables conseils, & pour se divertir des choses que Dieu déteste.

Lors que la tristesse s'emparoit de son cœur, le seul Esprit de Dieu étoit capable de la dissiper, & il n'étoit sensible qu'aux plaisirs que répand dans l'ame une solide piété.

La principale récréation qu'il prenoit étoit l'entretien des gens graves, savans, sages, & dévots, dont la conversation lui étoit également agréable, & utile. Lors qu'il avoit quelques momens de relâche, il les passoit avec eux, pour se donner ensuite avec plus de vigueur & d'application aux affaires du Gouvernement, dont il n'étoit jamais acablé, quoi qu'il s'y attachât avec toute l'affiduité dont il étoit capable.

Les Cours des Princes sont d'ordinaire remplies de méchans & de libertins; Mais dans celle d'Ernest on ne trouvoit pas des gens de ce caractère. L'illustre Bœcler, *in Museo*, assure que les bonnes mœurs & la probité y régnoient, & qu'il auroit crû que le *Cyrus* de *Xenophon* n'étoit qu'un portrait fait à plaisir,

E

pour

pour tracer les bonnes qualités qu'un Prince doit avoir, & que le Panégyrique de Pline étoit un Discours plutôt oratoire, qu' historique, s'il n'avoit vû dans la personne d'Ernest toutes les vertus qui sont représentées par ces deux excellens Auteurs.

Ernest ne recevoit au nombre de ses domestiques aucun Valet de pié, qui ne sût écrire & chiffrer, ou qui n'eût quelque connoissance de l'Architecture, ou de la Géométrie; & il leur donnoit quelque plus grand emploi, après avoir éprouvé leurs talens, & leur capacité.

Il prenoit un soin paternel de ses Pages. Le premier jour qu'on les lui amenoit, il leur demandoit s'ils vouloient s'attacher aux lettres, ou prendre la profession des armes. Après avoir sù leur dessein, le Prince observoit s'ils s'acquitoient avec diligence des promesses qu'ils lui avoient faites.

Il ne s'oposoit pas à leur volonté, & il ne vouloit pas que les services qu'ils lui rendoient les détournassent de leurs études, ou de leurs exercices. Il vouloit que ceux qui avoient pris le parti des lettres fussent assidus à l'école, & qu'on s'informât de leurs Précepteurs des progrès qu'ils y faisoient.

On leur donnoit les livres dont ils avoient besoin. On les envoyoit aux Académies, & on leur fournissoit de l'argent pour voyager dans les pais étrangers. Enfin

on

on n'omettoit aucune des choses qui pouvoient contribuer à leur avancement.

Seckendorf, l'ornement de la noblesse d'Allemagne, étoit redevable au Prince de tout le savoir qu'il avoit acquis; Et *Herberstein*, Conseiller privé du Roi de Pologne, fut instruit à la Cour d'Ernest dans les Belles-lettres.

Il ne faisoit pas grand cas des Gentilshommes qui ne s'étoient pas appliqués à l'étude. Il estimoit davantage les habiles Ouvriers, & ceux qui excelloient dans quelque Art. C'est pourquoi il dit un jour à un de ses Courtisans: *A quoi êtes-vous bon dans le Monde? Vous êtes un ignorant.*

Il n'élevoit pas aux premières Dignités les plus Puissans & les Gentilshommes de la plus ancienne noblesse, mais ceux qui surpassoient les autres, en sagesse, en savoir, en habileté, & en mérite, jugeant que la vertu ne doit son origine qu'aux qualités de l'ame, & non pas à la race dont on est issu. Il disoit que tous les jours il naît des nobles, dont la moindre partie l'est par les dons de l'esprit. Mais lors qu'il voyoit des Gentilshommes qui joignoient la noblesse du cœur, à celle du sang, il leur donnoit des marques d'une bienveillance extraordinaire, faisant conoître en même tems qu'il les estimoit plutôt pour leur vertu, que parce qu'ils étoient d'une

naissance illustre. Car il croyoit qu'un homme noble employé aux charges publiques, s'il manquoit d'habileté, de prudence, de savoir, & de probité, étoit plus nuisible, qu'utile à l'Etat.

Un Gentilhomme de ce caractère lui ayant demandé l'administration d'un Baillage, Ernest consulta là - dessus un autre Baillif, qui étoit également recommandable par sa piété, par sa fidélité, & par sa noblesse, & qui lui répondit par deux vers Allemans dont le sens est: *lors qu'on fait un Gentilhomme fermier, le Prince n'en reçoit que des poulets ou des oeufs.*

Ernest surpris de cette réponse, lui répliqua, *Je m'étonne que vous qui êtes Gentilhomme me parliez de la sorte.* A quoi l'autre répartit: *Tous les nobles ne sont pas de mon naturel, & n'ont pas uniquement en vue l'avantage de leur Prince & de ses sujets.* Cet entretien fini, Ernest déclara au Gentilhomme qui prétendoit à ce Baillage, qu'il ne vouloit pas le lui acorder.

On demandera peut-être comment il pouvoit conserver l'union & la concorde entre tous les différens Conseils qui prenoient connoissance des affaires publiques. Car on sait que ceux qui composent ces Assemblées ont d'ordinaire des démêlés & de la jalousie les uns contre les autres. A quoi je répons, que comme Ernest assistoit à tous ces Conseils, où il pré-

il préfidoit, & que tout s'y régloit par son autorité, il empêchoit qu'il n'y eut aucune émulation, ni contestation entr'eux.

Il ménagoit, au reste, ses revenus avec prudence, & avec sagesse; Et son œconomie tournoit à l'avantage de ses sujets. C'est pourquoy, Guillaume de Schrætter l'appelle: *le parfait Oeconome de toutes les Oeconomies des Princes.*

Sa Cour étoit très-bien réglée. Elle étoit petite à la vérité, mais assez nombreuse pour procurer le bien public, & pour remplir toutes les charges de ses Etats. Personne n'y vivoit dans l'oïfiveté. Personne n'y étoit entretenu pour la seule pompe, & pour la parade. Le Prince avoit assigné à chacun de ses Courtisans son travail, & lui-même n'étoit jamais dans l'inaction.

Il avoit supprimé tous les Emplois inutiles, & rempli son Conseil de personnages expérimentés & diligens à s'acquiter de leur devoir. On ne mettoit dans son Trésor aucun argent, qui eut été injustement exigé, & qui pût faire gémir ceux qui l'y portoient. Il faisoit payer les pensions de ses Officiers tous les trois Mois, à compter depuis le jour qu'ils avoient commencé d'exercer leur charge. Car les sommes qu'on leur devoit compter, étoient routes prêtes afin que tous les reçussent dans un même jour.

E 3

Quoi

Quoi qu'il tâchat d'augmenter ses revenus, son principal soin étoit de rendre heureux ses sujets. Car il savoit que le bonheur du Prince est fondé sur celui de son peuple. C'est pourquoi, dans les tems les plus calamiteux il s'engagoit à toute sorte de travaux, & de périls, & il s'exposoit même à la mort, pour l'amour de ses sujets, comme le doit faire un bon Prince.

Il alloit trouver les Généraux des troupes ennemies, & il leur donnoit de grosses sommes pour empêcher qu'ils ne fissent aucun mal à ses sujets, & pour procurer leur sûreté, qu'il préféroit à toutes ses richesses.

A près que la paix fut faite, il leur fournit tout l'argent qui leur étoit nécessaire pour acheter du bétail, des chevaux, & les outils dont ils avoient besoin pour cultiver leurs champs, au lieu qu'auparavant ils étoient contraints de tirer eux-mêmes la charrue.

Il connoissoit, au reste, la situation, la nature, & les qualités de toutes ses terres, de ses villes, des champs, des villages, des mines de son pais. Il savoit quels fruits son terroir pouvoit porter; Et dans les endroits où il n'étoit pas fertile, le Prince tâchoit de réparer ce défaut par son industrie.

Il s'appliqua aussi à avancer les Manufactures, & à faire fleurir le négoce dans ses Etats. Il donna de nouveaux réglemens aux

Ou-

Ouvriers suivant l'état du païs, où ils travailloient.

Il ne diminuâ pas les droits de ses Citoyens, & ne donna pas atteinte à leurs privilèges, mais il les augmenta souvent. Il fit sur-tout de grandes graces aux païsans. En un mot, il gouverna ses sujets, avec beaucoup de douceur, trouvant fort mauvais que les autres Princes traitassent rudement ceux qui leur étoient soumis, sans considérer qu'ils avoient été rachetés par le sang de Jésus-Christ.

Il disoit avec son Ministre Seckendorf: *Que les Citoyens ne sont pas des Esclaves, & que le Prince n'est Maître ni de leur vie, ni de leur bien, mais qu'ils étoient nés libres.*

Il n'imposa aucune nouvelle charge à son peuple, & il ne prêta jamais l'oreille à ceux qui lui propoisoient de nouveaux moyens pour tirer de l'argent de ses sujets. Au contraire, il les déchargea de plusieurs tributs qu'ils payoient à ses prédecesseurs; ne voulant exiger d'eux que des subsides modiques, qu'ils pouvoient payer sans incommodité, & qui suffisoient à un Prince ménager. Car il ne faisoit pas des dépenses excessives, étant ennemi du luxe, bien qu'il fournit libéralement toutes les sommes que la piété, la justice, l'honnêteté, & la bienfaisance exigeoient de lui.

D'ailleurs l'argent qu'il recevoit de ses sujets, il l'employoit pour leur avantage; les

tributs qu'ils tiroit d'eux n'étant destinés qu'à l'usage du public.

Il s'occupa presque pendant toute sa vie à orner ses Etats de bâtimens somptueux, afin que les sommes que ses sujets lui avoient fournies, revinssent entre leurs mains. Ainsi il agissoit comme le Père de la patrie, & ne jouissoit de son bien, que pour en faire part à son peuple.

Comme plusieurs des ses païsans étoient reenus de travailler pour lui, & que les Baillifs abusoient souvent de ce droit, s'en servant pour leur avantage particulier, il changea le service qu'ils lui devoient en un tribut modique; & ainsi il les délivra des vexations que ces Baillifs leur faisoient.

Les égards qu'il avoit pour les païsans l'obligeoient à s'abstenir des Chasses publiques, se contentant de la venaison, & du gibier que ses Chasseurs pouvoient prendre, & ne se servant de ce droit, que pour son usage, & non pas pour son divertissement, qu'il savoit être fort préjudicable à ces pauvres gens, qui étoient souvent obligés d'y employer le tems destiné à leurs semailles, ou à leur récolte.

Ainsi Ernest tiroit plus de commodité de ses forêts, que les autres par leurs chasses somptueuses, puis que sans dépense, les Chasseurs diminueoient le nombre excessif des bêtes, qui y étoient, de sorte qu'elles ne rava-
geoient

geoient point les champs, que la vénaison ne manquoit ni à sa Cour, ni à ses Courtisans, & que mêmes il y en avoit assez pour les Citoyens, qui en vouloient acheter.

Les Sujets d'Ernest vivoient dans la tranquillité, & dans la surété, contens de leur sort, puis qu'ils avoient tout ce qui leur étoit nécessaire pour passer agréablement leurs jours, & qu'il les avoit rendus si heureux que même aujourd'hui les Païsans de ce pais-là sont beaucoup plus riches, que ceux des autres Princes.

Une marque de la bonté d'Ernest est, qu'il avoit acoûtumé de dire: *Qu'il souhaitoit de pouvoir décharger un jour ses sujets de tous les tribus qu'ils lui payoient; Et plusieurs savent qu'il avoit tâché de trouver le moyen de les en exempter.*

Par son épargne judicieuse il amassa un Thésor, qui ne fut jamais épuisé, pendant la longue guerre qui désola l'Allemagne, quoi qu'il ne l'augmentât pas par des gains injustes.

Il confioit à des gens pieux l'administration de ses Baillages. Ceux à qui il donnoit cette commission devoient auparavant conoître les qualités de ses Terres. Puis il les envoyoit dans les pais étrangers, pour s'instruire dans l'économie, avec ceux qui y excelloient. Après qu'ils avoient séjourné quelques années dans les contrées qu'ils visitoient,

& y avoir remarqué avec soin les choses qui pouvoient servir à augmenter les revenus du Prince, & de la patrie, ils retournoient chez eux, pour donner des preuves de l'habileté qu'ils avoient acquise en voyageant.

Toutes les années les Baillifs rendoient compte de leur recepte, & de leur dépense, en présence d'Ernest, qui les exhortoit toujours d'avoir en vue le bien public. Ainsi ils étoient à couvert des acufations que pouvoient porter contr'eux les délateurs, qui souvent calomnient les gens de bien, & défendent les méchans.

Lors que le Prince doutoit de la probité d'un Baillif, après que les Conseillers de la Chambre du Domaine avoient examiné ses comptes, il le faisoit revoir par d'autres, qui n'avoient aucune liaison avec le comptable, ni avec ces Conseillers; Et par ce moyen il connoissoit si on le servoit avec fidélité.

Il ne voyoit pas les choses par les yeux d'autrui. Car il étoit infatigable dans le travail: Et d'ailleurs, il avoit reçu du Ciel toutes les lumières qui lui étoient nécessaires pour juger de tout par lui-même.

Il observoit diligemment quel usage les particuliers faisoient de leur bien, & il ne souffroit pas qu'aucun d'eux s'élevât au dessus de sa condition. Un jour étant *incognito* dans une Hôtellerie, il vit un homme monté sur
un

un Cheval de grand prix. Son Altesse demanda s'il étoit Gentilhomme, & s'il possédoit quelque charge considérable? On lui répondit que c'étoit un Secrétaire. Ernest écrivit d'abord son Nom sur ses Tablettes, & ensuite, il voulut savoir si ce Secrétaire avoit une grosse pension, & s'il étoit riche? Et Payant sù, il s'enquit de ses Conseillers si un homme de cette sorte pouvoit vivre dans une si grande magnificéce, sans faire tort à son prochain, & sans vexer les sujets du Prince? On lui dit que non. Puis ayant mandé cet homme, il lui fit rendre compte de son Emploi; Et parce que l'on vit qu'il avoit malversé dans sa charge, on l'en dépouilla.

Il usa souvent d'une semblable sévérité. Cependant il savoit faire différence entre les fautes légères, & les crimes. Un des ses Ministres ayant fait, par imprudence, une action qui méritoit un rude châtiment, il lui pardonna à cause des services qu'il lui avoit rendus.

Ayant été informé de la perfidie d'un de ses Conseillers, il lui envoya le Pseaume cent un, afin qu'il le lût, & qu'il vit, comme dans un miroir, l'offense qu'il lui avoit faite. Ses Courtisans, lors qu'ils savoient qu'un de ses Baillifs ou de ses Ministres avoit malversé dans sa charge, avoient acoûtumé de dire entre eux, *son Altesse lui fera bientôt lire le Pseaume des Princes.*

Es.

Ernest croyoit qu'il étoit préjudicable au public qu'on louât aux enchères ses Baillages, ses champs, & la récolte de son blé. Il aimoit mieux les faire administrer par des personnes fidèles. Car quoi que les Fermiers de ses revenus, anticipassent le paiement des sommes qu'ils lui devoient, il jugeoit néanmoins qu'on leur donnoit moyen de commettre diverses injustices, & d'enchérir excessivement le prix des grains, & qu'on mettoit le Prince dans l'impuissance de soulager son peuple dans un tems de famine.

Dans cette calamité publique, il ne négligeoit rien pour y remédier, & pour faire succéder l'abondance à la disette. Ainsi il a mérité, à juste titre le Nom de PÈRE DE LA PATRIE; Et il avoit tellement gagné le cœur de ses sujets, qu'ils étoient toujours prêts à lui fournir tout leur bien, & à répandre tout leur sang, pour le retirer des dangers où il pourroit se trouver.

Que dirai-je maintenant de sa libéralité, & du bon usage qu'il faisoit de son argent? Il l'employoit pour avancer la gloire de Dieu, & pour procurer le bien de son peuple. Il faisoit des largesses aux Ecoles, aux Eglises, & aux Ministres.

Comme en plusieurs lieux les Pasteurs n'avoient qu'un petit salaire, & menant une vie misérable, s'occupoient d'ordinaire à toute,

re,

te autre chose qu'à leurs études, afin de pouvoir nourrir leur famille; Que les Maîtres-d'Ecole exerçoient divers métiers, & servoient de Mercenaires, qu'ainfi ils négligeoient l'instruction de la Jeunesse, il augmenta leurs gages; leur donnant autant d'argent qu'il leur en faloit pour vivre honnêtement, sans s'engager à des travaux incompatibles avec leurs emplois.

Il ajouta cinq Surintendans, & dix Adjointes à ceux qui étoient revêtus de ces Charges. Il fit cinq nouvelles paroisses, & établit vint nouvelles Ecoles. Il fonda une Maison pour les Orphelins, & des rentes qui devoient servir à entretenir les Veuves des Pasteurs, & des Maîtres-d'Ecole; assignant à celles-là deux mille écus, & à celles-ci cinq cents florins.

Ensuite les Politiques & les Baillifs de ses Terres, aidés par la libéralité d'Ernest, firent un semblable établissement pour leurs Veuves.

Il destina diverses sommes d'argent pour ceux qui cultivoient les Belles-lettres, afin de les nourrir dans les Collèges, & dans les Académies. Il faisoit aussi diverses autres graces à ses sujets que je passerai sous silence.

Il employa de grosses sommes pour l'impression de plusieurs Ecrits de Théologie, comme il a été dit ci-dessus. Et il donnoit ces li-

vres

vres aux Eglises; à ceux qu'il estimoit, à cause de leur pieté, & de leur mérite; & aux Enfans qui faisoient des progrès dans l'étude. Il employa aussi beaucoup d'argent pour la réparation des Temples, des Ecoles, des Villes, & des Villages consumés par des incendies, & pour l'entretien des fidèles qui étoient bannis de leur patrie à cause de leur Religion; Et il est sûr qu'il a employé plus de cinq cens mille écus en des usages pieux, comme le témoigne Hoennius, dans la Chronique de Coburg.

Ernest agissoit avec beaucoup de circonspection lors qu'il donnoit des pensions, comme je le montrerai par ce seul exemple. Un Etudiant en Théologie, qui venoit d'une Académie voisine, se présenta au Prince, habillé comme un homme du Monde; Et faisant paroître beaucoup d'orgueil, lui demanda une pension, que les Allemands appellent *stipendium*. Ernest jugeant que cet homme n'avoit pas l'esprit, ni le cœur bien réglé, lui répondit, *Je ne puis me persuader que vous ayez besoin de mon assistance, puis qu'il semble que vous avez moyen de secourir les pauvres. Retirez-vous, & ne pensez pas que je fasse un assez mauvais usage de mon argent, pour en fournir à un prodigue, comme vous. Si vous revenez ici avec des marques d'une modestie chrétienne, & d'une véritable pieté, & que*
vous

vous apportiez un bon témoignage des Professeurs de l'Académie, vous me trouverez prêt à vous assister dans vos études.

Il avoit une grande joie, quand il savoit que ses censures & ses exhortations avoient ramené quelque vicieux dans le chemin de la vertu; Et alors il lui faisoit de grandes libéralités, pour l'encourager à faire tous les jours des progrès dans la piété.

Il augmentoit volontiers les gages des Ministres, qui avoient de nombreuses familles. Lors que quelqu'un de ses domestiques s'acquitoit mal de son emploi, il le rendoit par ses largesses plus exact & plus diligent à le servir. Toutes les fois que ses Valets de pié présentoient des Enfans en batême, il leur faisoit compter trois écus.

Il fit de grandes dépenses pour fortifier ses places, & pour construire de nouveaux bâtimens. Il employa aussi beaucoup d'argent en Tableaux, & en livres dont il fit une belle Bibliothèque.

Toutes ces dépenses, bien qu'elles fussent fort grandes, n'épuisèrent pourtant pas son Trésor, & il lui en restoit assez pour prêter des sommes considérables à divers Princes, qui lui donnoient en engagement leurs Baillages; Et comme quelqu'un lui eut témoigné qu'il en étoit surpris, Dieu, dit il, me fait part de ses biens, Et je les conserve par mon épargne.

Il pourvoyoit, avec un soin extrême, à l'entretienement de ses sujets, leur faisant vendre des grains à un bas prix, lors qu'ils étoient fort chers. Car dans les années d'une abondante récolte, il remplissoit tous ses greniers de blé, afin de le leur distribuër dans la disette.

Cette calamité, pendant la vie d'Ernest affligea deux ou trois fois ses Etats, mais par sa libéralité il en délivra ses peuples, aussi bien que ceux de son voisinage.

En 1645. un incendie ayant consumé la plus grande partie de la ville de Gotha, il ne voulut pas qu'on y batit des Maisons de bois, & il prêta de l'argent aux Citoyens, afin qu'ils les refissent de pierre, voulant qu'elles fussent d'une égale hauteur, & que de trois en trois Maisons, on construisît une muraille, aussi haute que les toits, afin que le feu, à l'avenir, ne pût faire de si grands ravages dans Gotha. Ainsi d'une ville de bois, il en fit une de pierre, comme AUGUSTE disoit de Rome; *Que d'une ville de brique, il en avoit fait une de marbre.*

Il ne faut pas oublier un autre projet qu'Ernest avoit formé, mais qu'il ne pût pas exécuter ayant été prévenu par la mort. Afin que les Pasteurs & les Maîtres d'Ecole des villages ne s'occupassent plus à l'agriculture, & à des travaux de cette nature, il avoit

ré

résolu de leur donner tout l'argent & le blé qui leur étoit nécessaire, pour entretenir honnêtement leur famille, & pour acheter les livres dont ils avoient besoin.

Il n'étoit pas encore déterminé s'il leur feroit une distribution égale, pour empêcher qu'il n'y eut entr'eux de l'envie, ou s'il assigneroit de plus grands revenus à de certaines paroisses, afin d'y établir ceux qui surpassoient les autres en savoir & en piété, & que par-là il les excitât à se rendre dignes de leur emploi.

Avant que de passer au récit des autres vertus d'Ernest, je rapporterai un autre exemple de sa libéralité. Un jour se premenant à la place de la ville, il entendit une Mère qui reprenoit ses enfans, & les exhortoit à mener une vie juste & sainte. Il demanda quelle femme c'étoit? Et sur ce qu'on répondit que c'étoit l'épouse de W. qui étoit un de ses Valets de pié, il lui donna cent florins, afin qu'il acquitât une dette, pour laquelle sa Maison étoit engagée. Ce qui porta le Prince à lui faire ce présent, c'est qu'il sût que cette femme prenoit soin d'élever ses enfans dans la crainte de Dieu.

Ernest, au reste, savoit que les Princes ne doivent rien épargner pour soutenir leur Dignité, & quoi qu'il eut banni le

E

luxe

luxu de sa Cour, il ne ménagoit pas son argent, lors qu'il s'agissoit de paroître avec éclat, dans les occasions solemnelles.

Quand Frédéric son fils se maria avec la fille d'AUGUSTE, *Administrateur de Magdebourg*, & qu'on amena l'Épouse à son Mari, Ernest, n'omit rien pour rendre cette fête magnifique. Cette Princesse & ses Frères furent reçus & traités splendidement. Il n'y avoit rien de plus délicat & de plus somptueux, que les festins qui durèrent plusieurs jours & où l'on invita un très-grand nombre de Citoyens. Il y eut des concerts admirables, & des spectacles très-divertissans.

Ernest ne témoignoit pas seulement sa magnificence dans les réjouissances publiques, mais aussi dans les solemnités funèbres, comme on le vit dans la sépulture de ses Frères, de ses Fils, de ses Filles, & de quelques-uns de ses parens.

En 1643. dans le tems des plus grandes fureurs de la guerre, & pendant que *Bannier*, Général Suédois désoloit les terres d'Ernest, il employa deux cens mille écus dont il avoit emprunté la plus grande partie, à la construction d'un Château magnifique, à qui il donna le Nom de *Fridenstein*, n'ayant rien épargné pour le rendre commode, & capable de loger un Grand Prince.

L'an-

L'année 1655. il l'environna de murailles, de fossés & de bastions, non pas par ostentation, & par vanité, mais afin d'avoir une retraite sûre, où il pût se défendre contre les insultes des ennemis. Mais comme c'étoit un Prince d'une admirable piété, il se confioit bien davantage au secours du Ciel, qu'à ses propres forces, étant persuadé que la protection de Dieu le garantiroit de toute sorte de maux. Les vers qu'il fit mettre sur la porte de ce Chateau sont une preuve de cette vérité. Les voici,

*Hierbey erinnert euch, das wegen eurer
Sünden*

*Ihr mit Gott Frieden macht, so wird sich
Friede finden,*

*Vnd die Ihr kommt nach uns, was böß be-
gangen, sieht,*

*Damit dem Vntergang ihr euch hierdurch
entzieht.*

C'est à dire :

Souvenez-vous de faire votre paix avec Dieu, qui est courroucé contre vous à cause de vos péchés; Ainsi vous jouirez d'une véritable paix. Vous qui viendrez après-nous fuyez le mal, afin que vous évitiez une ruine éternelle.

La confiance qu'il avoit en Dieu paroît clairement dans le discours qu'il tint à ses Conseillers, lors qu'il voulut commencer cet Edifice. Comme sa famille croissoit tous les jours, & que pour être logé commodément il avoit besoin d'un nouveau Palais, il demanda à ses Ministres s'ils lui conseilloient de bâtir le Chateau dont il avoit fait le projet ?

Ils lui répondirent que dans ce mauvais tems il ne pouvoit le construire, sans imposer de nouvelles charges à ses sujets, & contracter de grosses dettes. A quoi le Prince répliqua: *Je sais que vous êtes des gens de bien, & qu'en me donnant ce Conseil, vous avez suivi les lumières de votre conscience. & vous avez eu en vue & mon avantage, & celui de mon peuple. Cependant je n'ai fait ce dessein qu'après avoir imploré là-dessus la bénédiction de Dieu. Et comme je suis dans la nécessité d'entreprendre ce bâtiment, & que ce n'est pas pour mon plaisir que je m'engage à cette dépense, j'espère que le Seigneur me donnera le moyen d'y fournir, & que bien loin que par-là je soule mes sujets, cet édifice me mettra en état de diminuer leurs charges. Que si le contraire arrive, vous n'en serez pas blâmés, & il n'en faudra imputer la faute qu'à moi seul.* Il ordonna ensuite qu'on mît sa déclaration dans les Archives, pour faire connoître qu'il n'avoit

n'avoit pas entrepris ce bâtiment par l'avis de ses Conseillers, & qu'à cet égard on ne pouvoit leur faire aucun reproche, puis qu'ils avoient tâché de le détourner de ce dessein.

Après qu'il eut achevé de construire ce Château, il convoqua les mêmes Conseillers, & leur ayant montré ce magnifique Palais, il leur dit, qu'il remercioit Dieu de ce qu'il l'avoit assisté extraordinairement dans cette entreprise.

Comme pour l'exécuter il n'avoit pas exigé de nouveaux tributs de ses sujets, le bruit se répandit, qu'en creusant les fondemens, & en ôtant les décombres, on avoit trouvé une grande quantité d'or & d'argent. Ce qui pourtant n'est pas conforme à la vérité. Et il est sûr qu'il ne vint heureusement à bout de ce dessein, que par la seule bénédiction du Ciel.

Il se servoit rarement du droit qu'il avoit de faire battre de la monoye, & il n'en abusa jamais, de peur qu'on ne crût qu'il vouloit en tirer du profit, ce qui sembloit indigne d'un bon Prince.

Lors qu'il faisoit fraper des Médailles, il vouloit qu'on y mît des paroles, qui en peu de mots fussent capables d'inspirer la piété à ceux qui les liroient, & d'allumer l'amour de Dieu dans leur cœur. Plusieurs personnes

ont en leur pouvoir quelques-unes des plus curieuses ; mais comme en ce siècle on est fort avide du gain, la plupart ont été fondues pour en tirer de l'argent.

Après qu'il eut fait rebâtir le Temple d'*Helbourg*, qui est situé sur une Montagne, il voulut que le Pasteur de ce lieu fit quelques sermons sur l'enlèvement d'*Hénoc* au Ciel ; Car, disoit il, *notre plus ardent désir est de parvenir à cet heureux séjour. A quoi me serviroient mes Etats, mes sujets, & toutes les richesses du Monde, si je ne possédois pas la félicité éternelle ?*

Il soupiroit toujours après les biens célestes. Il exhortoit sans-cesse ses Courtisans & ses domestiques de mépriser la Terre, toutes ses vanités, toutes ses voluptés, & de ne chercher leur plaisir que dans la piété.

Un jour étant retourné de la chasse, *Quel profit, dit il, tirons-nous de ces divertissemens, où le Monde court avec tant d'ardeur ? Ils ne produisent que de la lassitude, du dégoût, & du chagrin. Il n'y a que les biens de la grace qui puissent donner une joie solide.*

Il se ressouvenoit toujours qu'il avoit été formé de la terre, & cette pensée le muniffoit contre l'orgueil, & empêchoit qu'il n'abusât de sa Dignité.

Re-

Lors qu'il donnoit quelque livre, il avoit acoûtumé d'y écrire ces mots :

*Regenten sind gemacht auf Erden,
regieren auf Erden,
und müssen zur Erden werden.*

C'est à dire,

Les Souverains ont été faits de la Terre. Ils commandent sur la Terre, & doivent redevenir Terre.

Comme cette considération le tenoit dans une humilité chrétienne, il ne croyoit pas ravaler la puissance Souveraine où il étoit élevé, en visitant ses sujets, lors qu'ils étoient malades. Il faisoit cet honneur, non seulement aux personnes de la première qualité, & à ses Ministres qui lui avoient rendu de grands services, mais aussi à des hommes pieux, quoi qu'ils fussent d'une condition médiocre. Lors qu'ils étoient pauvres, il soulageoit leur misère, & il les consolait par de saintes exhortations.

Il suportoit avec une constance admirable tous les accidens fâcheux qui lui arrivoient, sachant que Dieu préside sur tous les événemens du Monde, & que les afflictions dont il visite ses Enfans tournent toujours à leur avantage.

A mesure qu'il avançoit en âge, il faisoit toujours de nouveaux progrès dans la sainteté

Et la vieillesse ayant éteint le feu de ses passions, avoit augmenté l'ardeur de sa piété. Il se préparoit à son départ de ce Monde par de saintes Méditations, & par de fréquentes prières, & pour fortifier son zèle, il vouloit que ses Pages lui lussent continuëlement la Sainte-Ecriture.

Quoi qu'il eut l'oreille un peu dure, il ne cessa jamais d'assister aux Assemblées publiques de l'Eglise. Afin de se bien préparer à l'ouïe de la parole de Dieu, le Ministre, par son ordre, lui envoyoit auparavant un précis de son sermon, ou du moins il lui faisoit savoir de quelle matière il devoit traiter.

Comme la piété a les promesses, non seulement des biens du Paradis, mais aussi de ceux de ce Monde, celle d'Ernest fut récompensée d'une grande augmentation de ses revenus, & de ses États.

Une succession ne lui étoit pas plutôt échue, qu'il lui en venoit une autre. Dans ses premières années ses Principautés n'étoient pas considérables, ne possédant que Gotha, & quelques Baillages; Mais par la bénédiction du Ciel, il hérita de plusieurs autres États. Car après le décès d'ALBERT son Frère, qui arriva en 1644. il succéda à la moitié du Duché d'*Eisenac*. En 1672. le Prince FREDERIC GUILLAUME étant mort, & la Mai-

Maison d'*Altenbourg* étant éteinte, il se mit en possession de toutes les Terres des Princes de ce Nom, & de celles des Ducs de *Coburg*, excepté quelques Baillages, qu'il céda aux Ducs de *Weimar* pour conserver leur amitié. Surquoi *Gaspar Sagittarius* a fait [en] Allemand un beau poëme, dont le titre est: *La piété recompensée.*

On a vû jusqu'ici dans toute la conduite d'Ernest des marques convainquantes de la solide piété qui lui a mérité le surnom de *Pieux*. Cette divine vertu paroîtra plus clairement si nous considérons le Testament que ce Prince fit en 1654.

Il y exhorte ses Fils à craindre Dieu, à lui rendre le culte qui lui est dû, à professer constamment la véritable Religion, à la défendre, à faire tous leurs efforts pour l'introduire dans les pais où elle n'est pas reçue, à protéger les Eglises & les Ecoles de ses Etats.

Il leur recommande la Crainte & l'Amour de Dieu; l'affiduité & l'ardeur dans la prière. Il les exhorte d'agir toujours avec prudence, & avec conseil; de rendre justice; de préférer le soin de leurs Etats, & les fonctions de la Régence à toute sorte de plaisirs, & de divertissemens; de gouverner leur peuple avec sagesse & avec douceur; de le maintenir dans ses droits, & dans ses privilèges, de ne

lui imposer aucune nouvelle charge; de faire exactement observer les Loix publiques.

Il leur ordonne de rendre à l'Empereur le respect qui lui est dû; d'aimer & de procurer la paix; de conserver une sincère amitié entr'eux, & entre les Princes de leur Maison; d'avoir plus d'égard au bien public, qu'à leur propre utilité; de ne se fier qu'à leurs véritables Amis; de ne s'allier jamais avec les ennemis de l'Empire; de ne s'agrandir que par des voies légitimes; de ne s'engager pour les autres qu'après avoir pris des précautions sûres; de soulager autant qu'ils pourroient la misère des pauvres, sur tout des Vieillards; de supporter avec fermeté leurs afflictions, & la prospérité avec modération.

Il les avertit de ne se servir que de Conseillers pieux, qui se fussent rendus habiles par le maniment de plusieurs affaires, qui eussent passé par les épreuves de l'adversité; de ne pas prêter l'oreille aux fausses acufations qu'on porteroit contr'eux; de n'en congédier aucun sans lui avoir acordé les récompenses qu'il méritoit; de payer exactement leurs pensions, & de maintenir leur autorité.

Il veut que lors qu'il faudra établir des Professeurs dans l'Académie de *Jéne*, ils n'aient point d'égard aux recommandations des autres Princes, mais qu'ils donnent ces charges aux plus pieux, & aux plus doctes de
ceux

ceux qui y prétendront. Qu'ils y rétablissent la discipline ; qu'ils fassent payer les pensions destinées aux Ecoliers ; que dans les Tables communes on n'admette que de jeunes gens sages & vertueux.

Ernest ordonne aussi à ses Fils de prendre soin que la monnoie soit d'une juste valeur, d'empêcher que la trop grande quantité des bêtes de chasse ne cause du dommage à leurs sujets. Il leur donne aussi plusieurs ordres, qui tendent à l'avancement de la gloire de Dieu, & du salut de leurs peuples, & qu'on trouve rarement dans les Testamens des autres Princes.

Il vouloit que ses Fils conservassent, comme un Thrésor, les Archives de *Wittenberg*, d'*Henneberg*, de *Wisnar*, d'*Altenbourg*, & de ses autres Principautés, & qu'ils s'instruisissent des choses qui y étoient contenues.

Il leur conseilloit ensuite de posséder, & de gouverner en commun leurs Etats ; en sorte pourtant que le plus âgé en eut l'administration, & que ses Frères le soulageassent d'une partie de ses soins, & aprissent à fuir l'oïfivété.

Il les exhortoit aussi de ne pas se marier avec des Princesses étrangères, & d'épouser des Allemandes qui fissent profession de la Religion

ligion Evangelique, s'ils avoient à cœur la gloire de Dieu, & leur propre salut.

Enfin il leur recommandoit de régler si bien leur dépense, qu'elle n'excédât pas leurs revenus; de ne pas entretenir un trop grand nombre de domestiques, de chiens, & de chevaux &c. de fuir le luxe des habits; de s'abstenir entièrement du jeu, où s'ils se délassoient quelquefois dans cette sorte de divertissement, d'en user avec modération; & de ne pas jouer pour gagner de l'argent, mais pour passer agréablement quelques heures de leur loisir.

Il vouloit qu'ils ne s'adonnassent à aucun Art défendu, sur-tout à ceux qui apprennent à prédire l'avenir, & à tout ce qui appartient à la Magie; qu'ils évitassent toutes les débauches, & principalement l'yvrognerie, s'ils ne vouloient attirer sur eux l'indignation de Dieu, & se mettre en danger de perdre sa grace.

Il nomma pour Tuteurs à ses Fils, ELIZABETH SOPHIE, son Epouse, JEAN Prince d'Anhalt, ou FREDERIC, Duc de Wirtemberg & de Teken. Il assigna à cette Princesse, à cause de la Tutèle, deux mille florins de pension, & augmenta d'une fois autant celle de ses Conseillers.

Il ordonna qu'on payât à ses Filles, lors qu'elles auroient l'âge de seize ans, deux cens

cin-

cinquante florins, tous les ans, outre leurs alimens; & cinq cens, lors qu'elles seroient entrées dans la dixhuitième année.

Comme après qu'il eut fait ce Testament, il succéda au Duché de *Altenbourg*, en 1672. il fit une autre Dispositi^on, par laquelle il régloit la manière dont on devoit gouverner ses Etats, après son décès, & il faisoit quelque changement à celle qui étoit contenue dans son Testament. En 1675. ses Fils déclarèrent, par un acte signé de leur main, qu'ils approuvoient cette Dispositi^on, dans laquelle, entr'autres choses, il exhortoit ces Princes, sur tout l'ainé, qu'il avoit nommé Régent de ses Etats, de s'acquiter suivant le devoir de véritables Chrétiens des fonctions de la Souveraineté, à laquelle Dieu les avoit élevés; se souvenant qu'ils devoient lui en rendre compte, & faire connoître par leur conduite qu'ils n'avoient pas seulement le Nom de Princes, mais qu'ils en possédoient toutes les qualités.

Il ajoûtoit, qu'il falloit qu'ils gouvernassent leur peuple avec prudence, & qu'ils prissent soin que toutes les affaires fussent expédiées suivant les règles de la justice & de l'équité; qu'ils administrassent sagement leurs revenus, & qu'ils eussent toujours en vue le bien de l'Eglise & de l'Etat.

Et les

Il les exhortoït aussi de vivre dans une sainte concorde, considérant que Jésus-Christ a dit qu'un Royaume où la division règne ne peut pas subsister, & qu'il promet sa grace & ses bénédictions à ceux qui aiment la paix. Il leur ordonne de n'envier pas les uns aux autres les dons excellens que Dieu leur a départis, & de supporter réciproquement leurs défauts avec une indulgence chrétienne.

Il veut que chacun d'eux procure le bien de ses Frères avec autant d'ardeur que le sien propre; banissant tous les soupçons injustes, tous les reproches aigres, & toutes sortes d'emportemens, dans le commerce qu'ils auront ensemble, & qu'ils ne prêtent pas l'oreille aux flatteurs & aux délateurs.

Que si par les ruses de l'ennemi du genre-humain il naissoit quelque différend entr'eux, il les conjure d'implorer le secours du S. Esprit, qui est un Esprit de paix, & de charité, afin que cette division cesse, avant qu'elle puisse engendrer dans leur cœur de l'animosité, & de la haine contre quelqu'un de leurs frères. Que pour sortir d'affaire ils se soumettent à la décision & à l'arbitrage de leurs Amis communs, qui ne leur seront pas suspects, & qu'ils acquiescent à leur Jugement.

Il leur défend absolument de plaider les uns contre les autres, de poursuivre leur droit par les armes; les menaçant du jugement

ment de Dieu, s'ils venoient à violer cet ordre.

Il défend aussi à chacun d'eux de choisir en leur particulier des Conseillers, parce qu'il en pourroit arriver de grands maux. Il veut que ses Fils, à l'âge de seize ans, reçoivent chaque année deux mille écus; après leur dix-septième année, deux mille cinq cents; après la dix-huitième, trois mille; après la dix-neuvième trois mille cinq cents; après la vingtième, quatre mille; que lors qu'ils auront atteint la vint & unième, ils en ayent six mille; qu'étant entrés dans la vint & cinquième ils en ayent huit mille, & que l'on puisse augmenter ces sommes si le tems le permet. Que lors qu'ils iront aux Académies on ajoute à leur pension deux mille écus, & qu'on l'augmente d'une semblable somme lors qu'ils se marieront.

Il les exhorte à l'épargne, afin qu'ils ayent toujours une grande quantité d'argent, de blé, & de toutes les richesses qui pourront rendre leurs sujets heureux, & qui leur donneront moyen de les défendre, & de soutenir la Dignité de la Maison de Saxe.

Il assigna à la Princesse sa Fille, outre les alimens qu'on devoit lui fournir du Thésor commun, jusqu'à ce qu'elle fût mariée, trois mille écus de pension. Il lui fit un legs d'autres trois mille écus, & lui donna vint mille

fo-

florins pour sa Dot, & six mille, pour ses habits & pour ses joyaux-

Il ajoûta en 1672. à cette Disposition un Ecrit, par lequel il exhortoit ses Enfans d'observer exactement les Avis qu'il leur avoit donnés; de persévérer dans le vrai culte de Dieu; de lui donner tout leur Amour; d'aimer tous les hommes; de s'attacher avec assiduité & avec application à la lecture de la Bible; de maintenir les Loix de l'Etat, & de l'Eglise.

On a pû voir par le récit que je viens de faire quel étoit le caractère d'Ernest, & de quelles vertus il étoit orné. Il faut maintenant passer au dernier Acte de sa vie, & décrire la maladie qui la termina, & les sentimens pieux qu'il fit paroître en quittant ce Monde.

A l'âge de soixante-huit ans son corps commença à s'affoiblir; & lors qu'il eut atteint sa soixante-treizième année, dans les Mois, de Février, & de Mars, il sentit diverses douleurs qui sembloient lui annoncer la mort. Il fut ataqué d'une paralysie au côté droit, d'une perpétuelle défaillance de cœur, & de vomissemens fréquens.

Mais au milieu de ces maux, dès qu'il avoit un peu repris ses forces, il se faisoit porter au Temple, & au Conseil, afin de remplir les fonctions d'un véritable Chrétien, & d'un bon

bon Prince, pendant que son ame animeroit son foible corps.

Le 8. Fevrier il assista à l'Assemblée des fideles, dans l'Eglise de S. Augustin; Et le jour de sa naissance étant entré dans sa 74. année, il en remercia Dieu dans le Temple du Château; Mais depuis ce tems là il ne pût plus lui rendre en public le culte qui lui est dû.

Le 22. & le 23. du même Mois il sentit les avant-coureurs de la mort, à laquelle il s'étoit préparé durant tout le cours de sa vie, & qu'il avoit toujors regardée comme une Messagère de bonnes nouvelles. Pendant toute sa maladie il fit conoître que son cœur étoit pénétré d'une joie extrême dans la méditation de la vie éternelle, & de la gloire du Paradis, dont il espéroit de jouir dans peu de jours.

Il parloit souvent de cette vie bien-heureuse, qui étoit l'unique objet de ses desirs, & il demandoit souvent à ceux qui étoient autour de son lit, si la pensée de cette souveraine félicité ne causoit pas dans leur ame un plaisir bien doux.

Peu de momens avant son décès, il prononça ces paroles: *Ah! si nous aimions parfaitement J'esus-Christ, combien grande seroit la joie dont notre cœur seroit rempli?* Et sur ce qu'on lui répondit: Que notre Seigneur se contentoit que nous lui donnassions notre

G

Amour

Amour dans la mesure qu'il nous l'accordoit lui-même, Ernest répliqua en versant des larmes, *Je vous aime de toute mon Ame, mon Dieu, je vous prie de ne pas me priver de votre grace, & de ne pas vous éloigner de moi. Faites que je mette en vous toute ma confiance, lors que vous m'ôterez la parole, & que vos plaies, vos douleurs, votre sang & votre mort, soient ma consolation jusqu'au dernier moment de ma vie.*

Quoiqu'il fut dans une très-grande foiblesse il voulut néanmoins participer à la S. Cène dans l'Assemblée des Chrétiens, & il communia avec tant de ferveur & de dévotion, que tous ceux qui le voyoient étoient excités à imiter son exemple.

En confessant ses péchés, il témoigna une très-vive douleur, d'avoir ofensé Dieu, en tant de manières, & il détesta la corruption de sa nature, frappant sa poitrine avec des soupirs, qui marquoient la sincérité de sa repentance, & disant, *C'est là que réside ce vieil-Adam, qui cause toutes mes inquiétudes. Misérable, que je suis, qui me délivrera de ce corps mortel ?*

Il se plaignoit souvent de l'infirmité de sa foi, & il étoit affligé de ce qu'il ne sentoit pas toujours la joie que le S. Esprit produit dans une Ame régénérée: Mais ensuite il se relevoit par les promesses qui sont contenues dans

dans la parole de Dieu; & il se consolait par ce beau passage de la S. Ecriture : *Dieu a tant aimé le Monde &c.* Je ne voudrois pas, disoit-il, vendre ces paroles pour mille Mondes, parce qu'elles sont le fondement de ma foi, qui ne sauroit être renversé par le Démon.

Lors qu'il pensoit à ces mots : *Le sang de Jésus-Christ nous nettoie de tous nos péchés*, il versoit des larmes, qui marquoient sa foi, & l'Amour qu'il avoit pour son Sauveur. Quelquefois il étoit tellement ému du passage de S. Jean : *Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du Monde*, que se levant du lit, il alloit trouver sa chère Epouse, & l'assûroit que par ces paroles, il étoit comme engendré de nouveau, parce qu'il étoit persuadé que Jésus-Christ l'avoit délivré de tous ses péchés.

Depuis le premier jour de sa maladie jusqu'au dernier, il voulut que pendant son diné & son soupé on lui chanrât des Cantiques funèbres, afin d'avoir toujours la mort dans son souvenir, & il élevoit son esprit aux biens célestes, qu'il désiroit de tout son cœur.

Ayant entièrement perdu ses forces, après avoir communiqué & reçu l'absolution de ses péchés, quoi qu'il fût dans une très-grande foiblesse, il se leva néanmoins du lit, & a-

yant fléchi les genoux , il adora Dieu , & le remercia de toutes les graces qu'il lui avoit faites.

Après qu'il eut perdu la parole, il remua toujours ses lèvres , jusqu'à son dernier soupir , & il confirma par le mot , *Amen* , qu'il prononça d'une voix haute , les prières ardentés que l'on faisoit pendant son agonie.

Il décéda le 26. Mai 1675. à deux heures après midi, dans le tems qu'on récitoit ces dernières paroles de la prière du Seigneur : *Car à toi est le règne, la puissance, & la gloire aux siècles des siècles, Amen.*

Il rendit l'ame en présence de son Epouse , de ses Enfans , de plusieurs de ses Conseillers , & de ses Pasteurs , étant âgé de 73. ans , trois mois , & un jour ; Et le 4 Juin de la même année il fut enseveli avec une pompe solennelle dans le Temple de Gotha , appelé Sainte Marie.

Je mettrai fin à ce récit par l'Eloge qu'a donné à Ernest le pieux Mr. *Spenner* , ce Docteur & fameux Théologien. Dans tout l'Empire d'Allemagne , dit-il , & dans toutes les Eglises Evangéliques , personne n'ignore qu'Ernest n'ait fait tous ses efforts pour accomplir

plir la Loi de Dieu avec une parfaite obéissance, & qu'il ne lui ait rendu, en public & en particulier, avec un zèle ardent & une profonde vénération, le culte qui lui est dû. On fait aussi qu'il avoit réduit ses Courtisans à une manière de vivre si régulière qu'on eut eu peine à croire qu'un Prince pût jamais l'introduire à sa Cour.

Il gouvernoit ses Etats avec une justice exacte; Et dans toutes ses entreprises il avoit toujours en vue le bonheur & la prospérité de ses sujets. Ainsi par une sage conduite il les rendit les plus heureux peuples du Monde. Il avoit tellement à cœur leur salut éternel, qu'il ne croyoit pas, comme font plusieurs Grands, qu'il fût au dessous de sa Dignité d'avoir soin de la jeunesse & des Ecoles, qui sont le séminaire de l'Eglise, & il ne renvoyoit pas à ses Ministres les affaires Ecclésiastiques. Il s'en chargeoit lui-même avec plaisir, comme il paroît par les Ordonnances qu'il a publiées sur ce sujet; Et il avoit mis les choses sur ce pié, qu'il n'y avoit aucun de ses sujets, qui ne fut du moins lire & écrire. Pendant toute sa vie il s'employa, suivant les lumières dont Dieu avoit orné son excellent esprit, & suivant le Conseil de ses Ministres, à corriger & à amender les mœurs de ses Ci-

toyens, ne négligeant rien pour faire observer ses Ordonnances; En quoi il réussit si bien, qu'il y a peu d'Assemblées Chrétiennes, où l'on remarque autant de vertu & de piété, que dans celles de ses Etats. Et il ne faut pas douter que ce ne soit un éfet de la grace de Dieu, qui a béni les saints éforts de ce Prince. Il pourvoyoit libéralement à l'entretien des Pasteurs, & des Maitres - d'Ecole, & il procuroit l'avantage non seulement des Eglises de ses Principautés, mais aussi de routes celles des Etats Evangéliques. Il tâchoit de terminer les Controverses de leurs Docteurs, & de conserver les vérités célestes qu'on enseigne parmi les Protestans.



76.2935

ULB Halle

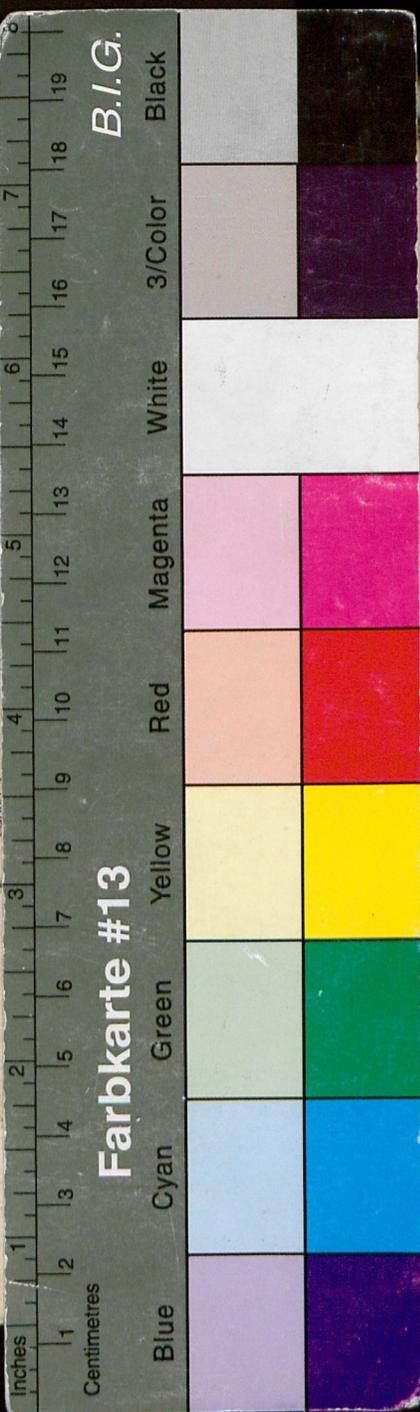
003 854 736

3



SB

A. C.



e.
5

LA VIE
D'ERNEST
LE PIEUX,
DUC DE SAXE,

Par
ANTOINE TEISSIER,
Conseiller des Ambassades, &
Historiographe de la Majesté
le Roi de Prusse.

NOUVELLE EDITION.

A Halle, MDCCXLI.